

Les relations Maroc-Afrique : les vingt (20) caractéristiques de l'intégration régionale du Maroc en Afrique

Morocco-Africa relations: the twenty (20) characteristics of Morocco's regional integration in Africa

Bounyyaminou MOUSSA ABDOUL RAMANE, (Doctorant)
Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Organisations (LIRO)
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion El-Jadida (ENCG-J)
Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc

Mohammed MZAIZ, (Enseignant-Chercheur)
Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Organisations (LIRO)
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion El-Jadida (ENCG-J)
Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc

Rachid EL MATAOUI, (Enseignant-Chercheur)
Laboratoire D'économie Appliquée
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Rabat-Agdal
Université Mohamed V de Rabat-Agdal

Adresse de correspondance :	Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El-Jadida (ENCG-J) Avenue Ahmed Chaouki et Rue de Fès – BP : 122 El Jadida, Maroc, 24000. Université Chouaib Doukkali Maroc Avenue Khalil Jabran 24000 El Jadida, Maroc. Téléphone : 05 2339 44 35- Fax 05 23 39 48 08
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	MOUSSA ABDOUL RAMANE, B., MZAIZ, M., & EL MATAOUI, R. (2026). Les relations Maroc-Afrique : les vingt (20) caractéristiques de l'intégration régionale du Maroc en Afrique. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(6), 95–143. https://doi.org/10.5281/zenodo.20095501
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 11/04/2026

Accepted: 14/05/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME
ISSN: 2658-8455
Volume 7, Issue 06 (2026)

Les relations Maroc-Afrique : les vingt (20) caractéristiques de l'intégration régionale du Maroc en Afrique

Résumé :

Cet article propose une analyse théorique et empirique de l'intégration régionale (IR) du Maroc avec l'Afrique, en particulier l'Afrique de l'Ouest. Il examine dans quelle mesure l'engagement du Maroc en faveur de l'Intégration Économique Régionale (IER) et de la Coopération Sud-Sud (CSS) a produit des effets tangibles sur l'intégration africaine.

À partir des années 2000, le Maroc a opéré un repositionnement stratégique de sa politique étrangère, abandonnant une logique exclusivement Nord-Sud au profit d'une CSS centrée sur son continent d'appartenance. Cette réorientation vise à approfondir l'IER dans toutes ses dimensions, notamment à travers des partenariats public-privé favorisant les transferts d'expertise et de technologie. La diplomatie marocaine accorde désormais la primauté à la dimension économique, fondée sur la crédibilité et le codéveloppement.

Sur le plan méthodologique, l'article articule deux approches complémentaires. L'analyse théorique présente le caractère polysémique du concept d'IR, retrace l'évolution de l'IER et propose un modèle conceptuel original dont les fondements dépassent les théories classiques du commerce international. L'analyse empirique, fondée sur une revue narrative et descriptive (incluant discours officiels, accords commerciaux, stratégies nationales et rapports d'institutions régionales et internationales), aboutit à l'identification de 20 caractéristiques de l'IR et de la CSS du Maroc, ainsi qu'à 12 recommandations opérationnelles pour renforcer les échanges économiques avec les pays partenaires.

Cette recherche entend contribuer au débat scientifique sur les conditions d'une intégration économique réussie, inclusive et durable, dont le codéveloppement constitue l'axe structurant.

Mots-clés : Intégration régionale et économique, Coopération sud-sud et triangulaire, Afrique, Maroc

Classification JEL : F21

Type d'Article : Recherche théorique

Abstract:

This article offers a theoretical and empirical analysis of Morocco's regional integration (RI) with Africa, with particular focus on West Africa. It examines whether Morocco's stated commitment to Regional Economic Integration (REI) and South-South Cooperation (SSC) has produced tangible effects on African integration.

From the 2000s onward, Morocco strategically reoriented its foreign policy, shifting from an exclusively North-South framework toward SSC centered on its own continent. This transition aims to deepen REI across all its dimensions, particularly through South-South public-private partnerships facilitating the transfer of expertise and technology. As His Majesty emphasized, diplomacy has moved from strengthening political ties to prioritizing economic engagement, grounded in credibility rather than trust alone. The World Economic Forum's Global Competitiveness Index similarly recognizes RI and cross-border trade development as essential levers for improving African competitiveness and ensuring a more equitable distribution of growth benefits.

Methodologically, the article combines two complementary approaches. The theoretical analysis examines the polysemic nature of the RI concept, traces the evolution of REI, and proposes an original conceptual model whose foundations extend beyond classical international trade theories. The empirical analysis draws on a narrative and descriptive review: encompassing official statements, trade agreements, national strategy documents, and reports from regional, continental, and international institutions selected for their credibility, reliability, and relevance.

From this dual perspective, the study identifies 20 characteristics of Morocco's RI and SSC and formulates 12 practical recommendations to strengthen economic exchanges with partner countries, contributing to the broader debate on the conditions for successful, inclusive, and sustainable economic integration, with co-development as its structural core.

Key words : Regional and economic integration, South-South and triangular cooperation, Africa, Morocco

JEL Classification : F21

Paper Type : Theoretical research

1. Introduction

L'intégration marocaine en Afrique ressemble à un processus en dents de scie. Les trois grandes époques qui ont marqué cette épopée dans le temps, sont impératives pour cerner les relations maroco-africaines depuis le début des indépendances en Afrique. La première correspond à la genèse des mouvements panafricanistes du « Groupe de Casablanca » et le « Bloc de Monrovia » pour la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la deuxième couvre les événements qui ont conduits le retrait du Maroc de l'OUA en 1984, et la troisième concerne le changement diplomatique intervenu depuis le début des années 2000 avec l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a fait de l'IR un choix stratégique et une volonté politique pour « *le citoyen africain* ». Cette « *nouvelle stratégie africaine* » entend faire du Maroc un modèle de CSS et d'IER en développant les partenariats public-privé sud-sud et en facilitant les transferts de technologie dans un cadre mutuellement bénéfique, cette ambition affichée par le Maroc dans sa « nouvelle politique africaine » est communément appelée dans la diplomatie marocaine, le « Codéveloppement ».

Le Maroc qui a longtemps manifesté sa préférence pour les accords de partenariats Nord-Sud en signant des accords de libre-échange avec l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Turquie, les pays arabes méditerranéens, les Emirats Arabes Unis, la Jordanie et les États-Unis, en étant le premier pays africain à signer un accord de libre-échange (ALE) avec ces derniers, va entamer une nouvelle ère de sa politique étrangère à partir du début des années 2000 qui ferait des partenariats avec les pays de son continent une priorité stratégique nationale. Avec cette nouvelle approche de CSS, le Maroc s'engage à renforcer ses liens historiques, culturels, politiques et économiques avec les pays du Sud. Dans cette optique, la diplomatie marocaine s'est fixée pour objectif d'élever la coopération avec ces pays au rang d'un véritable partenariat d'action et de solidarité.

Classé par les organisations internationales parmi les économies les plus dynamiques et diversifiées en Afrique, le Maroc entend imprimer un nouveau modèle de CSS gagnant-gagnant et une nouvelle approche d'IER) basée sur des partenariats innovants dans l'objectif de répondre aux défis d'IER et continentale dans un contexte où le continent attire de plus en plus de nouveaux acteurs économiques sur son territoire, des économies émergentes au détriment parfois de ses anciens partenaires traditionnels et que l'Afrique s'affirme de plus en plus pour décliner les partenariats et les projets qui ne répondent guère aux aspirations légitimes de ses peuples sans tenir compte des liens historiques avec le partenaire. Les partenariats, hier basés sur la relation de confiance et de la proximité historique, aujourd'hui, la crédibilité, la sincérité et le respect mutuel sont les préalables pour choisir ses partenaires.

Le « choix délibéré » pour l'intégration africaine a permis au Maroc de se hisser dans le classement des plus grands investisseurs africains en Afrique. En effet, dès 2012, le Maroc était devenu le 2^{ème} investisseur africain en Afrique et le 1^{er} investisseur africain en Afrique de l'Ouest et dans la CEDEAO (Benchekroun & Slaoui, 2018; Mouline, 2013). En 2016, le Maroc était devenu le 1^{er} investisseur interafricain, une place qu'il partage souvent avec l'Afrique du Sud selon les années. Le Maroc consacre souvent entre 19 et 50% du total de ses investissements pour le continent (Bourhriba & Mandri, 2022; Chouhaibi, 2021; Dafir, 2021, 2022; Iraqi, 2019, 2020; Mezene & Echkoundi, 2020; Rigat & Meite, 2016, 2016; Rigat & Youssef, 2012).

L'analyse théorique considère l'IR comme un concept polysémique et transversal pouvant concerner des domaines économiques, politiques, juridiques, socioculturels, environnementaux ou de managements, de ce fait un même sujet pourrait être un objet de recherche dans tous ces domaines à la fois. Dans ce sens, notre étude tenterait de dresser un état des connaissances existantes sur le sujet en offrant une vue d'ensemble sur ses tendances, ses formes et ses caractéristiques. Notre recherche ambitionne aussi de situer l'IR du Maroc en Afrique dans les théories traitant la problématique de l'IR et économique et de proposer un modèle théorique

permettant d'analyser les partenariats entre le Maroc et ses pays frères africains. Elle a aussi la particularité de considérer et de développer l'aspect religieux comme un facteur d'intégration dans le contexte marocain.

Pour atteindre ces objectifs, notre recherche va tenter de répondre à la question de recherche suivante : *Dans quelle mesure l'IR du Maroc en Afrique impacte-t-elle l'intégration africaine ?* Plusieurs questions subsidiaires découlent de cet objet de recherche :

- *Quelles sont les tendances et formes de l'IR du Maroc en Afrique ?*
- *Comment explique-t-on le passage d'une intégration exclusivement Nord-Sud à une CSS ?*
- *Quelles sont les principales caractéristiques d'IER du Maroc avec le reste de l'Afrique ?*
- *Existe-t-il un modèle théorique permettant d'expliquer l'IR du Maroc en Afrique ?*

Le choix de cette problématique peut trouver plusieurs justifications, notamment :

- L'absence des travaux qui expliquent les causes du passage d'une coopération exclusivement basée sur des partenariats nord-sud à une coopération sud-sud.
- A cause de la rareté des travaux identifiés traitant les caractéristiques de l'intégration marocaine en Afrique mais aussi de leur limite à prendre en compte plusieurs aspects de cette politique africaine.
- Notre désir d'élargir le cadre d'analyse de l'IR du Maroc pour l'étendre à d'autres formes souvent ignorées dans les recherches abordant le sujet en dépit de leurs importances cruciales.
- Pour proposer des recommandations et des axes de réflexions permettant d'améliorer le champ d'analyse et de renforcer les partenariats économiques et socioculturels.

Pour répondre à ces différentes questions, notre recherche va se focaliser sur une revue narrative et descriptive dans le but d'explorer et de faire une synthèse non systématique des différents aspects qui caractérisent l'IR et l'IER du Maroc en Afrique. L'analyse théorique mobilise des théories sur le commerce et les relations internationales pour comprendre les dynamiques de coopération. L'approche pratique est basée sur un examen des discours officiels, des accords bilatéraux, multilatéraux, régionaux et continentaux ainsi que les documents de stratégie nationale (CESE, IRES, HCP), des institutions régionales (CEDEAO), continentales (UA, IIRA, ZELECAf) et internationales (UNU, OMC). Le critère de sélection des sources institutionnelles est basé sur la crédibilité, la fiabilité et la pertinence de l'organisation émettrice. Nous analysons aussi les flux commerciaux et les IDEMA. L'IR du Maroc en Afrique est un processus complexe et multidimensionnel alliant économie, politique, sécurité alimentaire, CSS et coopération triangulaire (CT), la sécurité, coopération culturelle et spirituelle, environnement et énergies renouvelables. Cette recherche couvre essentiellement le début des années 2000 à aujourd'hui. Les différentes caractéristiques que nous allons identifier seront réparties sur cinq sections contenant chacune plusieurs formes d'intégrations.

1. S1 sera focalisée sur le passage du Maroc d'une Coopération nord-sud (CNS) à une CSS et sur le rôle qu'il pourrait jouer dans la CT ;
2. S2 examinerait le corpus juridique qui régit l'IR entre le Maroc et ses partenaires africains ;
3. S3 ferait un tour sur les différentes formes de coopération économique et financière privilégiées par le Maroc dans son processus d'intégration ;
4. S4 analyse la diplomatie africaine du Maroc et l'intervention de l'État dans les politiques d'intégration africaines ;
5. S5 passe au crible la coopération académique à travers la formation et l'émergence de quelques institutions de recherche de dimension panafricaine

2. Les fondements théoriques de l'intégration économique régionale

Adam (Smith, 1776) est souvent considéré comme le père fondateur de la théorie du commerce international (CI) en donnant les premières explications et les fondements de la théorie de

l'avantage absolu en terme de coût. Son analyse a très rapidement été remise en cause par la théorie des avantages comparatif de (D. Ricardo 1817), car selon l'approche smithienne, un pays n'exporte que s'il produit plus que les autres, ce qui veut-dire qu'une nation qui n'a pas d'avantage absolu par rapport aux autres pays ne peut pas participer au CI. Le modèle Heckscher – Ohlin – Samuelson (HOS 1930) n'est pas loin de l'approche ricardienne, malgré leurs différences dans leurs explications du CI, les deux approches reposent sur deux piliers communs : une définition identique de la nation et l'utilisation du principe de l'avantage comparatif (Rainelli, 2003). Ces théories dites traditionnelles, ont fait l'objet de plusieurs remises en causes, ces imperfections relevées ont souvent aboutie sur la naissance d'autres théories sur les avantages des accords d'IER (Magee, 2016; Rainelli, 2003; Viner & Haberler, 2017; Voituriez, 2020). Bien que l'analyse théorique considère les théories traditionnelles comme les sources des différentes approches sur l'IER, cependant, ces théories n'expliquent que le CI dans une situation de concurrence pure et parfaite. Mais le principe de l'avantage absolu et surtout l'avantage comparatif justifie déjà le libre-échange qui est le point de départ dans le processus d'une IER classique définie par Balassa (1961).

Sous sa forme moderne, l'analyse théorique sur l'IER est dominée par les auteurs des années 1950, depuis les travaux sur la création et du détournement de commerce (Viner, 1950), qui est considéré comme une révolution dans les débats théoriques sur le CI. Parce que les anciens travaux sur le CI se focalisèrent sur l'étude des avantages comparatifs dans la continuité des travaux de D. Ricardo (1817) à l'instar du modèle HOS des années 1930, sans donner une attention particulière sur le détournement ou la création du commerce que pourraient engendrer les accords de libre-échange et douaniers et les unions économiques sur le reste du monde. Il a fallu donc attendre les années 1950 pour assister à l'émergence de théories de l'IER qui vont dépasser l'étude des seuls avantages comparatifs en faisant une distinction entre le CI et les problématiques propres à l'IR. L'analyse de (Viner, 1950) permet de mettre en évidence les effets contradictoires d'une intégration commerciale régionale sur les échanges et donc sur le bien-être collectif, son modèle se base sur une analyse classique des échanges qui est fondée sur des hypothèses très restrictives (Siroën, 2004). Le modèle de Ricardo ne mentionne pas qu'une concentration de commerce dans une zone régionale est susceptible de détourner le commerce avec les autres pays non-membres, ce qui fut la contribution majeure apportée par Viner dans les années 1950. (Chevassus & Unguru, 2002; Cooper & Massell, 1965; Oslington, 2012). L'analyse économique vinérienne se fonde sur le postulat suivant, comme l'auteur l'écrivait : « *si les effets de création de commerce l'emportent, la Zone et le monde sont gagnants, mais le reste du monde y perd, à court terme au moins* » (Viner, 1950).

Tableau 1 : Effets d'une intégration de deux pays (A et B)

	Effets favorables de création	Effets défavorables de détournement ou de prédation	Effets nets
Pays A	Oui	Oui	Incertains
Pays B	Oui	Oui	Incertains
Zone (A +B)	Oui	Oui	Incertains
Reste de monde	Non	Oui	Négatifs
Monde	Oui	Oui	Incertains

Source : (Siroën, 2004)

Cette analyse déductive de création et de détournement de commerce de Viner (1950) doit être prise avec précaution comme toute construction théorique, elle appelle à des approfondissements, parce qu'on ne peut estimer correctement les effets de l'intégration sur le reste du monde. Plusieurs variables comme l'échelle de la production, les termes de l'échange, le degré de diversité et d'autres distorsions doivent être évaluées.

La théorie sur l'IER a connu une deuxième phase marquante qui a permis de mettre le point sur les autres objectifs que la levée des barrières douanières entre les pays d'un Accord

d'Intégration Régional (AIR) avec l'approche de Balassa (1961) (Lipsey, 1960; Meade, 1955). Ces travaux ont permis, pour la première fois de mettre en évidence les liens de causalité entre l'IER et le développement. (Cooper et Massell 1965 ; Pluye et al. 2009). Mais l'aspect marquant de ces théories, qu'il s'agisse de celles de Viner ou celles de Meade est que les pays en développement qui cherchent à s'unir n'auraient aucun intérêt de se constituer en bloc régional et pourtant, c'est l'effet contraire qui est observable aujourd'hui dans toutes les régions du monde. Ce qui continue de susciter plusieurs questions, si c'est la théorie qu'on doit remettre en cause ou bien ces pays ont-ils tort de se réunir entre eux (Bourguinat, 1966).

La nouvelle théorie du CI de (Krugman, 1991) s'est aussi distinguée des théories traditionnelles sur le CI en expliquant que les raisons du CI ne se justifient plus sur la spécialisation d'une nation et encore moins sur des avantages absolus ou comparatifs. L'exemple le plus illustratif est qu'un français peut préférer des voitures allemandes qui a les mêmes caractères qu'une voiture française et vis-versa, de même, dans le secteur aéronautique avec les avions américains et européens.

Certes Viner (1950) a révolutionné la théorie sur l'IER en se distinguant des théories du CI en posant la problématique de création et de détournement de commerce qui n'était pas prise en compte par les théories classiques des échanges internationaux, mais la définition des étapes « classiques » à suivre pour arriver à ce qu'on peut appeler une zone intégrée économiquement, est généralement basée sur l'ouvrage « dit » fondateur de Balassa (1961), qui fournit une typologie de l'IER en fonction des progrès réalisés en matière d'intégration. Cette classification graduelle des formes et étapes du régionalisme proposée par Balassa qui débute avec une zone préférentielle ou de libre-échange jusqu'à une union politique qui constitue l'ultime étape d'intégration, est considéré par beaucoup comme la première grande typologie moderne des formes d'IR (Regnault, 2005).

En dépit que cette deuxième vague de théories dites de « 1^{ère} génération » ont montré les lacunes des approches traditionnelles en montrant que le seul commerce entre les Etats n'est que le début d'un processus d'une IER, ces dernières aussi, ne répondent plus aux critères des différentes organisations régionales constatées dans les différentes régions du monde. Parmi les raisons principales qui montrent que la typologie graduelle définie par Balassa (1961) est pratiquement devenue obsolète : le paradigme du CI a changé, les Accords Commerciaux Régional (ACR) qui dérogent au processus de Balassa sont de plus en plus nombreux dans le monde, Les zones commerciales régionales sont disparates, il existe aussi de plus en plus d'ACR Nord-sud et en fin, le modèle d'intégration des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et l'Afrique du Sud) est très loin d'un processus qui débute avec un ALE pour se terminer avec une union politique. De ce fait, on dénote plusieurs conceptualisations d'IER qui sont émergées sur les cinq continents pour prendre en considération les différentes avancées réalisées dans chaque processus d'intégration.

L'obsolescence des typologies de la 1^{ère} génération, a fait émerger les typologies conceptuelles dite de « 2nd génération ». Les ACR sont de plus en plus disparates, non seulement dans leur mode opératoire et idéologique qu'en termes d'avancées institutionnelles et de leurs finalités. Ces nouvelles approches et conceptualisations qui sont complémentaires aux précédentes, bien qu'elles ne soient pas fondées sur des hypothèses aussi robustes que les premières, elles permettent néanmoins, de décrire la situation actuelle des ACR, en donnant des explications sur le contenu et les caractéristiques des schémas modernes d'intégration. Pour se rendre compte de ce qu'elles apportent plus que les typologies « dites » de 1^{ère} génération et plus spécifiquement de la typologie de Balassa, proposée au début de la construction européenne dont toutes les étapes ont été prédites et pratiquement suivies. Mais aussi de leurs insuffisances dans le contexte actuel, pour répondre au panorama des formes non multilatérales d'internationalisation des économies, appelées traditionnellement, formes régionales. Il suffit de prendre l'Union douanière entre la Türkiye et l'UE, qui doit être dans le processus de Balassa

(1961) d'un niveau supérieur à celui de l'ALE entre les pays de l'ALENA qui est un simple ALE sans tarif extérieur commun, qui ne constitue que la première étape dans le modèle de Balassa. Ce qui n'est pas vérifiable à travers une simple analyse des flux commerciaux, des stocks d'investissements, et les règles de fonctionnement établis entre la Türkiye et l'UE d'une part et les Pays de l'ALENA d'autre part. De même, dans le modèle de Balassa nous déduirions que les liens entre l'UE et le Maroc ou la Tunisie doivent être de même ordre que ceux au sein de l'ALENA, de fait que les deux sont des accords de libre-échange, pourtant il suffit de jeter un coup d'œil sur les textes des deux accords pour être vite persuadé du contraire (Regnault, 2004). Plusieurs classifications ont été adoptées par les chercheurs, académiciens et spécialistes pour rendre compte de ces nouvelles approches et processus d'intégration. (Deblock et al., 2001; Figuière & Guilhot, 2007; Kang, 2016; Kebabdjian, 2004; Regnault, 2004), ont fourni des cadres d'analyse permettant de regrouper ces nouvelles formes d'intégration en typologies dichotomiques et trichotomiques : Trois classifications sont souvent utilisées pour illustrer les approches dichotomiques. La 1^{ère} oppose, le régionalisme de facto et de jure, la 2nd oppose, un régionalisme fermé et ouvert et enfin la troisième oppose, une intégration en profondeur (deep integration) à une intégration superficielle ou peu profonde (Shallow integration).

Le modèle triangulaire a été proposé par (Deblock et al., 2001, 2003) dans une logique d'économie politique internationale. La nouvelle typologie est fondée sur un raisonnement qui s'inspire des fondamentaux du « *triangle d'incompatibilité de Mundell* » sur trois configurations dans le cadre d'une construction régionale. Le cadre d'analyse proposé, impose un arbitrage entre les trois concepts suivants : l'Autonomie des Marchés (AM), la Souveraineté des États (SE) et la Coopération Internationale Institutionnalisée entre les membres. Le modèle s'efforce de trouver des solutions aux problématiques qui taraudent le couplage entre la régionalisation et la mondialisation. En effet, les différentes vagues de régionalisation dans le monde, n'ont guère, ralenti l'intégration de l'économie mondiale, ce qui a, imposé aux entreprises et aux gouvernements un changement de stratégie. Les premières ont profité de ce nouvel environnement pour réorganiser leurs activités en fonction de la concurrence mondiale, les États aussi, loin d'être des acteurs passifs de la mondialisation, sont eux-mêmes engagés dans des stratégies qui visent à répondre aux exigences de ce nouvel ordre mondial. Pour les entreprises, la recherche de l'efficacité passe de plus en plus par l'intégration en profondeur de leurs activités, alors que dans le même temps, les gouvernements tendent de plus en plus à lier souveraineté et compétitivité. Dès lors, la coopération économique internationale est donc confrontée à un double dilemme, que l'on peut résumer ainsi :

1) Comment répondre aux demandes de protection et de liberté accrues des entreprises, qui favorisent l'émergence de positions dominantes sur les marchés mondiaux et remettent en cause l'autonomie des États ? ; **2)** Comment réguler la concurrence systémique entre les États, avec les inégalités qui en résultent, fruit d'une défense de la souveraineté qui passe désormais par une intégration compétitive dans l'économie mondiale ?

Ces illustrations nous montrent que l'analyse théorique considère les théories du CI comme les premières sources de l'IER avec l'avantage absolu pour (Adam Smith, 1776), les avantages comparatifs de (David Ricardo 1817) et la spécialisation en fonction de dotation en facteur de production HOS (1930). Mais en poussant cette analyse, parce que le monde a toujours fonctionné sur les principes d'IR, nous considérons que l'IER est un processus qui prend ses racines dans les courants de pensées économiques avec l'intervention de l'État, notamment dans le commerce extérieur pour les mercantilistes Du XVI^e au XVIII^e, sa non-intervention et le « laisser faire, laisser passer » pour les physiocrates, la limitation de l'État au minimum nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du marché et l'équilibre entre l'offre et la demande pour les classiques et en fin le capitalisme et le socialisme pour les marxistes.

Figure 1 : Sources et premières racines des théories de l'IER

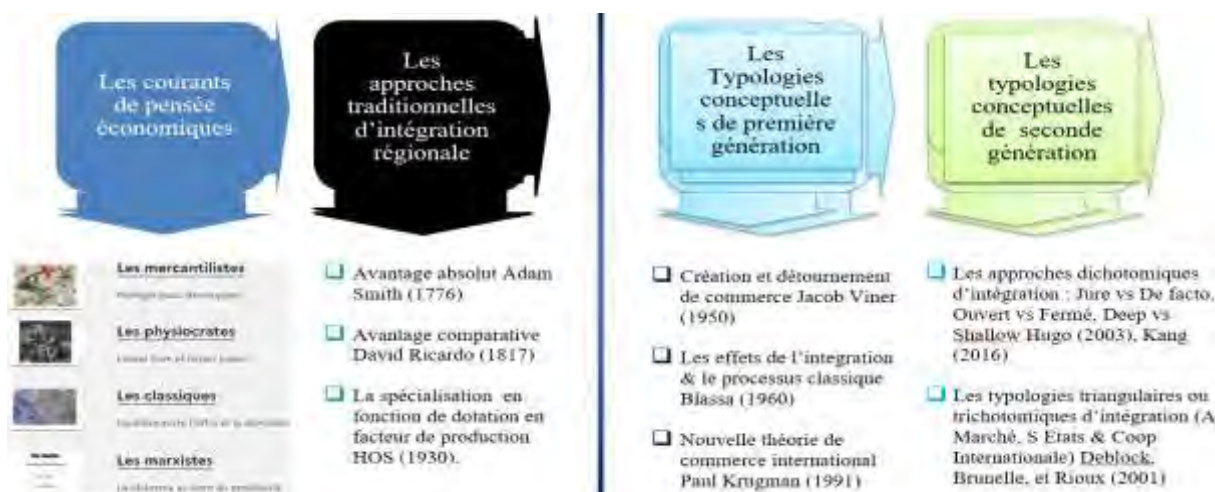


Source : réalisé par l'auteur

Les différentes idées extraites dans ces différents courants de pensée réduisent l'IER à l'organisation de l'État et à son intervention dans les échanges extérieurs avec les autres pays partenaires.

Avec cette analyse étendue aux paradigmes économiques, nous pouvons schématiser l'évolution conceptuelle et théorique de l'IER de la manière suivante :

Figure 2 : Source et évolution conceptuelle et théorique d'intégration économique régionale



Source : réalisé par l'auteur

Toutes ces typologies d'IR essayent d'expliquer la prolifération des ALE et apportent des éclaircissements concernant les modifications profondes intervenues dans les processus d'IER dans les différentes régions du monde. Le concept d'IR en profondeur occupe aujourd'hui une place centrale dans les nouveaux processus d'intégration. Les approches triangulaires ouvrent des perspectives intéressantes pour classer et analyser les logiques constitutives.

Concernant l'analyse des Théories explicatives des IDE et de l'externalisation, vous pouvez consulter notre article publié sur IJAFAME sur le lien suivant [liens1989](#)

❖ Le cadre d'analyse

Dans cette recherche, l'option d'une posture positiviste réaliste a rapidement été abandonnée, parmi les causes de cet abandon, la célèbre citation de Pablo Picasso (1881-1973) « j'ai mis toute ma vie à savoir dessiner comme un enfant », l'enfant dessine en effet, sans contrainte ni

intention et ni pression interne ou externe, libre de règles et de conventions et un idéal de spontanéité et de vérité. Nous pensons que dans les sciences sociales pour devenir un vrai positiviste il faut être cet enfant qui fait tout naturellement. L'utilisation des rapports institutionnels qui reflètent souvent le positionnement officiel de leurs commanditaires constitue une entrave qui peut gêner toute objectivité. Aussi, la réalité que nous cherchons à découvrir et à comprendre est une réalité perçue dont l'indépendance avec les acteurs engagés dans sa construction est très difficile à justifier. L'IR en tant que discipline, est un construit social. Certes, plusieurs théories économiques traitant le CI ont abordé ce concept, mais sa forme moderne est basée sur les théories des années 50 avec la théorie de J. Viner sur les unions douanières, à partir de cette date, la discipline a connu plusieurs évolutions et des expérimentations, dont les résultats, sont différents sur les cinq continents, ce qui montre la difficulté de dissocier cette réalité de son processus en lien avec les différents acteurs.

Dans le contexte marocain, nous avons illustré l'IR à travers trois grandes époques : le groupe de Casablanca dans les années 60, puis sa désintégration dans les années 1980 avec sa sortie de l'OUA, et en fin, son retour au sein de l'UA en 2017 avec la ferme « *intention de construire* » un nouveau départ avec les autres pays du continent. Aussi, dans ses différents discours sur l'IR du Maroc, Sa Majesté le Roi Mohammed VI évoquait souvent, une « **nouvelle stratégie** », une « **volonté politique** » un « **choix stratégique et délibéré** » ..., ses expressions ne peuvent être déconnectées de l'intention de construction et de l'action réaction humaine. Tous ses éléments concourent pour donner sens à une posture constructiviste ou interprétativiste qui semblerait mieux adaptée pour répondre à notre objectif de recherche, car le constructivisme s'inscrit dans les théories interprétativistes et l'interprétativisme est considéré comme une variante du constructivisme (Khalid, 2016).

L'analyse de l'IR du Maroc en Afrique nous a montré que cette dernière peut être expliquée à travers la théorie de (Hugon, 2003). Les typologies d'IR proposées par (Hugon, 1998, 2002, 2003) prennent en considération les évolutions et les avancées réalisées dans les processus régionaux dans les pays en développement. Les cinq typologies proposées par (Hugon, 2003) se répartissent entre des modèles dichotomiques : intégration (de jure/de facto) et intégration (fermée/ouverte) ; des conceptions non-politiques : intégration (institutionnaliste basée sur les institutions et les règles) et des conceptions politiques : intégration (diplomatie mettant en avant la diplomatie régionale et le transfert de souveraineté).

En plus de prendre en compte les problématiques liées au processus d'intégration dans les pays en développement, ces typologies décrivent peu s'en faut, le processus d'intégration entre le Maroc et le reste de l'Afrique. Parmi les raisons qui nous ont poussé à choisir ce cadre d'analyse, les trois principales sont les suivantes :

1. Le modèle prend en compte les formes anciennes « *archaïques* » d'IR qui étaient développées en Afrique avant et après les indépendances à savoir :

- **Une intégration régionale de facto** basée sur la proximité régionale, ce qui explique le cas entre le Maghreb et les autres pays de l'Afrique occidentale
- **Une intégration volontariste et instrumentaliste par les Etats-Nations**, comme le cas du Groupe de Casablanca en 1961.

2. Il explique aussi les typologies d'IR basé sur des constructions communautaires planifiées et mises en œuvre sur un processus graduel et adapté aux contextes actuels de mondialisation de la régionalisation :

- **Une intégration de jure** qui est l'opposée d'une intégration de facto. Elle est basée sur des projets de construction régionale bien soignée et décidée entre les pays partenaires de cette zone en formation. C'est le cas de l'UMA ou bien les accords d'agadir.
- **Une intégration ouverte et libérale** qui, à la différence d'une intégration volontariste, est régie par les règles du marché et de l'économie internationale. C'est ce qui explique

l'ouverture et la libéralisation de l'économie marocaine dans son processus d'intégration mondiale en générale et particulièrement en Afrique.

3. Et enfin, les dernières typologies proposées sont basées sur des aspects politiques et apolitiques de l'IR. Parmi ces modèles nous avons :

- **La conception politique et diplomatique de l'intégration.** Dans notre recherche, nous interprétons cette typologie d'intégration comme le rôle de la diplomatie publique dans l'intégration marocaine en Afrique. En effet, l'intégration africaine du Maroc a commencé par une stratégie diplomatique avec les discours et les visites de SM Le Roi Mohammed VI dans le reste du continent qui ont permis de conclure plusieurs accords et renforcer les partenariats économiques dans les domaines prioritaires et une politique d'appartenance africaine inscrite dans la nouvelle constitution de 2011 qui ont occasionné le retour du Maroc dans l'UA.

- **Une intégration institutionnaliste par les règles.** Les approches institutionnalistes sont apparues pour expliquer l'importance des institutions dans la construction communautaire, avec comme point commun « *institutions matter* », les « *institutions comptent* » pour piloter le processus d'intégration. C'est ce qui explique l'intérêt du Maroc pour les organisations régionales. C'est pourquoi l'étude du CESE (2020) sur les stratégies à adopter pour l'intégration marocaine en Afrique a préconisé surtout, le parachèvement du processus de ratification de la ZLECAF, sa mise en œuvre progressive et de développer des coopérations avec les communautés économiques régionales.

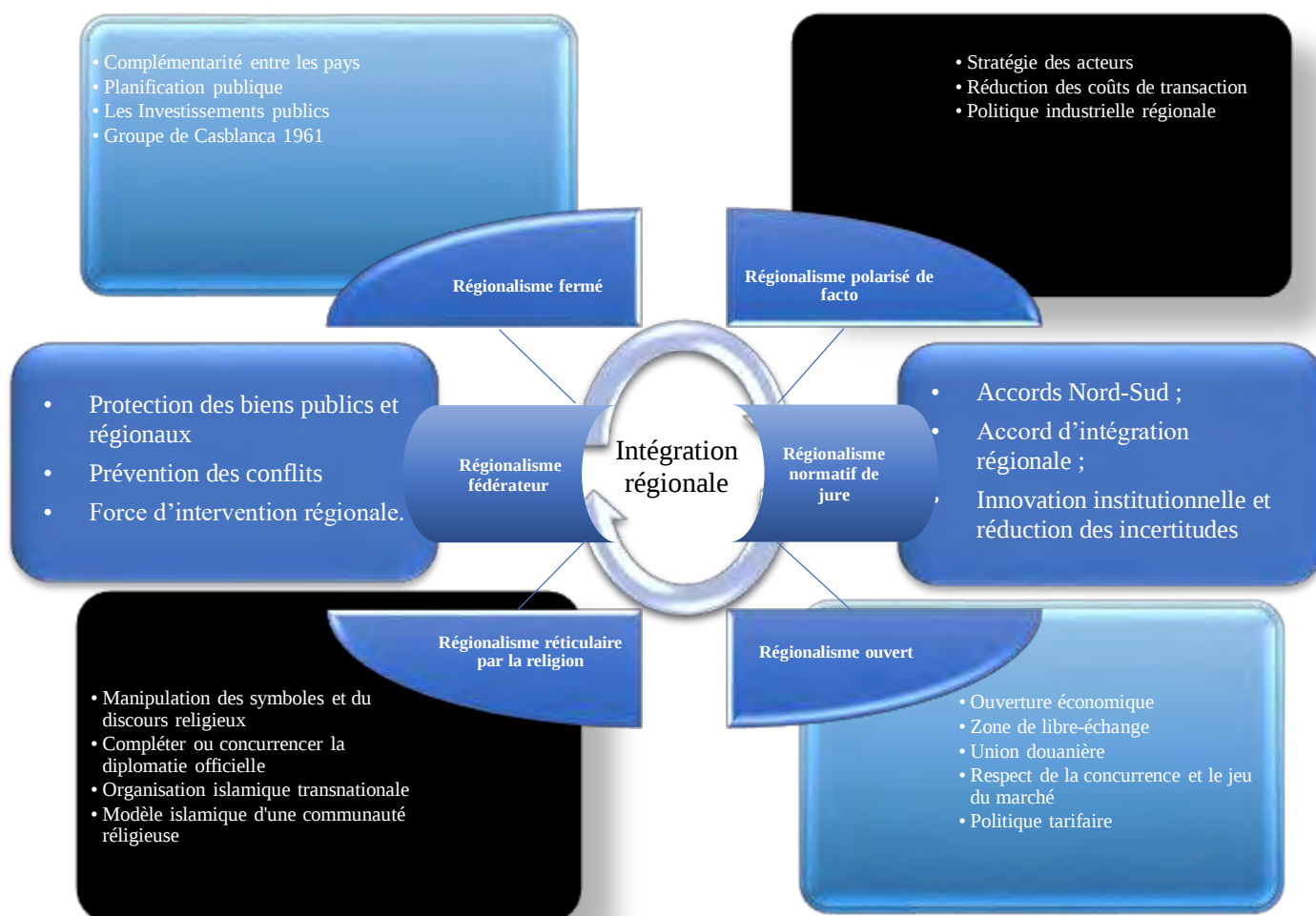
- **La conception territoriale d'intégration suscitée par les acteurs économique et liée à des dynamiques territoriales.** Cette approche est de loin la plus importante aujourd'hui de l'intégration économique marocaine en Afrique. Elle est conduite par la politique des « *Champions nationaux* », et la pan-africanisation des entreprises marocaines dans le continent avec les Investissements Directs Etrangers Marocains (IDEM) dans les pays de sa proximité régionale et une politique d'exportation vers tous les pays africains.

Cependant, en dépit que les conceptions proposées par Hugon (2003) décrivent mieux que les autres modèles d'intégration le processus d'intégration entre le Maroc et les autres pays africains, une approche aussi intéressante et presque incontournable de l'intégration marocaine en Afrique, surtout entre le Maroc et les autres pays de l'Afrique occidentale est pratiquement absente. Aussi « *symbolique* » et « *réticulaire* » qu'elle soit, « *l'approche religieuse* » a joué un rôle impossible à ignorer dans le processus d'intégration marocaine en Afrique et dans les relations diplomatiques avec l'Afrique de l'Ouest et les pays à majorité musulmane du continent. Cette appartenance religieuse est structurée au tour de la « *confrérie Tidjaniya* ». Une confrérie « *Soufie* » qui voulait dépasser tous les enseignements précédents et qui compte aujourd'hui des centaines de millions d'adeptes, présentent dans tous les continents du monde, et surtout qui continue de faire le « *soft power* » marocain en Afrique de l'Ouest (Dafir, 2024) et dont la maison mère se trouve dans la « *Capitale spirituelle du Royaume* » à Fès (Triaud, 2011) et contradictoirement, tant s'en faut, méconnue par la majorité des marocains. Paradoxalement, le premier paysan de confession musulmane, tout âge confondu ou le vendeur ambulant que vous rencontreriez dans les rues de Niamey, Bamako, Abuja, Dakar, Ouagadougou... saurait vous faire un récit sur la confrérie « *Tidjanite* » et ses origines maghrébines. Le Maroc est plus connu à travers la confrérie Tidjaniya en Afrique de l'Ouest que par ses exploits récents sur le plan économique, financier et académique.

Dès lors que ces conceptualisations n'intègrent pas l'aspect religieux comme un facteur d'intégration, mais aussi, dans leur généralité, les différentes conceptions d'IR ignorent souvent le facteur religieux dans le processus d'intégration. À ce jour, il y a l'absence d'une typologie ou d'une conception régionale, dans les différentes organisations régionales notifiées à l'OMC qui considèrent le facteur religieux comme un facteur d'intégration. Même la Ligue Arabe qui devrait être tirée par cette « *appartenance islamique* » pour harmoniser leurs relations n'arrive pas à l'utiliser comme tremplin, pire encore, elle constitue souvent la source même de leurs

mésententes. Face aux limites de ces différentes typologies et les constructions communautaires à considérer l'aspect religieux comme facteur d'intégration et le rôle aussi intéressant et incontournable joué par la confrérie « *soufite, Tidjanite maghrébine* » dans les relations de proximité entre le Maroc et les autres pays de l'Afrique occidentale, nous avons trouvé nécessaire de développer ce facteur religieux basé sur les interprétations Tidjanites comme un cadre d'analyse, c'est-à-dire une typologie complémentaire aux 5 modèles proposés par Hugon (2003). En fait, même pendant la politique de la « *Chaise vide* », c'est cette dernière qui a évité au Maroc une isolation totale, malgré son absence dans les organisations régionales et continentales africaines. Cette approche peut être aussi assimilée dans le cas marocain, au « *régionalisme réticulaire* », parce qu'elle a permis de promouvoir l'utilisation des « *ressources symboliques* », dans les « *relations de proximité* » et l'appartenance à des « *réseaux* » de commerce et de financement entre le Maroc et les autres pays partenaires surtout avec le Sénégal qui est souvent considéré comme la porte d'entrée du « *Tidjanisme* » en Afrique subsaharienne. La confrérie a largement contribué à l'harmonisation des relations économiques, sociales et culturelles entre ces deux pays, même après que le Maroc a quitté l'OUA en 1984 en lui évitant son isolement complet. Nous considérons, en effet, que toute explication des relations entre le Maroc et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui fait abstraction du rôle de cette confrérie « *soufite, Tidjanite* » ne peut qu'être rudimentaire.

Figure 3 : Modèle théorique et conceptuel proposé



Source : Elaboration personnelle

Ce modèle reprend les 5 typologies conceptuelles proposées par Hugon (2003) et la typologie additionnelle que nous avons proposée pour prendre en compte certaines réalités inerrantes à l'IR du Maroc avec les autres pays africains

3. Formes et caractéristiques de l'IR du Maroc en Afrique

Dans cette section nous allons montrer les différentes formes et caractéristiques que privilégie le Maroc pour son IR et son IER en Afrique

3.1. Coopération sud-sud et coopération triangulaire

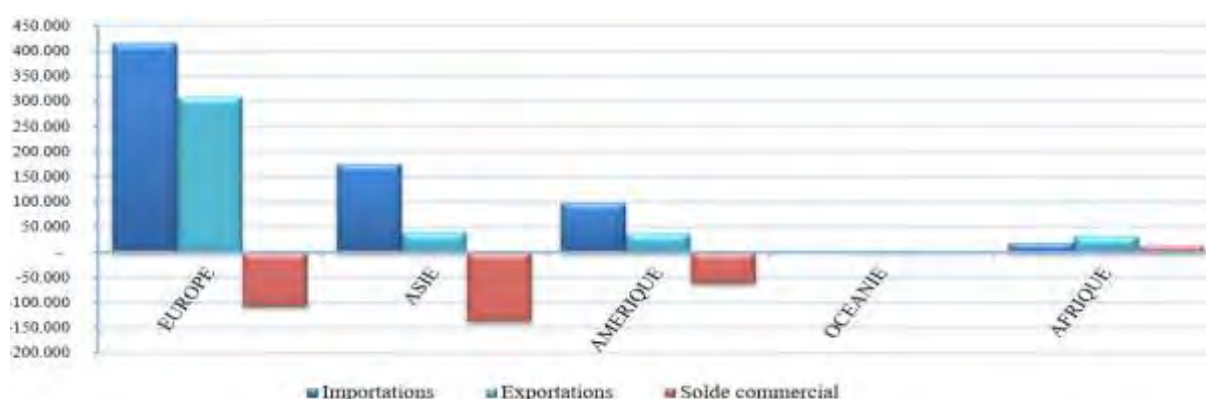
3.1.1. Le passage de la coopération nord-sud à la coopération sud-sud : les déboires (échec) de la coopération nord-sud

Compte tenu de sa relation historique de proximité avec les Etats-Unis, le Maroc a été le premier pays africain à signer un ALE avec ce dernier (Vloeberghs, 2011). Il est également un partenaire de choix pour l'Union Européenne, avec laquelle il réalise plus de 66% de ses exportations, 50% des IDE, et environ 75% des touristes et des transferts de la diaspora marocaine (Madani, 2020; Martín & Santonja, 2010).

En 2023 Les principales destinations des exportations marocaines étaient l'Espagne (9,8 MM \$), la France (8,23 MM \$), l'Allemagne (2,89 MM \$), le Royaume-Uni (2,49 MM \$) et l'Italie (2,18 MM \$). Et les importations provenaient essentiellement de l'Espagne (11,7 MM \$), la Chine (7,71 MM \$), la France (7,32 MM \$), les États-Unis (6,12 MM \$) et la Turquie (3,6 MM \$) (OCE, 2025).

Le Maroc a longtemps manifesté sa préférence pour les accords de partenariats Nord-Sud. Il a œuvré pour la signature des accords de libre-échange avec l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Turquie, les pays arabes méditerranéens, les Emirats Arabes Unis et la Jordanie. la performance des exportations marocaines vers ces marchés ont été plutôt décevantes (Berahab & Dadush, 2020). En 2023, les importations marocaines dans le cadre des accords de libre-échange ont été de 207,914 Mds DH soit 29% des importations totales (207 914/715 752) et leur contribution aux importations totales a augmenté de 0,8 point (Office des Changes, 2023b). Cependant ces accords sont loin de produire les effets escomptés. Ces traités commerciaux continuent de creuser structurellement le déficit de la balance commerciale marocaine.

Figure 4 : Répartition géographique des échanges commerciaux du Maroc en MDH – 2023



Source : Office des Changes, (2023b)

En 2024, les transactions commerciales entre le Maroc et l'Europe ont atteint 759,9 Mds DH en hausse de 4,1% en comparaison avec 2023. L'Union européenne demeure de loin le premier partenaire commercial du Maroc avec 653,8 Mds DH contre 627,3 Mds DH il y a une année auparavant. Néanmoins, leur poids a légèrement diminué (1 point) dans le total des échanges pour s'établir à 5,7% (Office des Changes, 2024). En fin 2023, les échanges commerciaux avec

l'Europe représentaient 63,2% du total du commerce extérieur marocain contre 58,8% en 2022 (Office des Changes, 2023b).

Il est aussi important de noter que c'est seulement sur l'Afrique que le Maroc dégage un solde commercial excédentaire. Cependant, l'Excédent Commercial (EC) avec le continent continue de baisser depuis quelques années. L'EC a baissé de 670 M DH (-5,1%) en 2023 en comparaison par rapport à 2022, il a baissé de 5,4 Mds DH en 2024 par rapport à 2023. Cette diminution est surtout due à de mauvaises performances commerciales avec la Côte d'Ivoire (-1,5 Mds DH) et la Djibouti (-1,3 Mds DH). Dans sa globalité, les échanges commerciaux entre le Maroc et les autres pays africains ne représentent même pas 5% de son commerce extérieur (Office des Changes, 2023b, 2024).

Parmi les plus grandes économies africaines, le Maroc reste, malheureusement, parmi ceux qui font moins de commerce avec le reste de l'Afrique. Pour remédier à cette situation, le Maroc va raviver une nouvelle stratégie panafricaine focalisée sur les pays de son continent et faire des partenariats sud-sud, une volonté politique et un choix stratégique. Jadis, le Maroc s'engage à consolider ses relations de coopération économiques avec ses partenaires africains et renforcer la CSS et triangulaire (Sarton, 2014).

3.1.2. La coopération sud-sud du Maroc

Le Maroc a toujours exprimé et réaffirmé sa volonté d'œuvrer en faveur d'un partenariat spécifique et renouvelé dans le cadre de la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, interrégionale et multilatérale avec tous les pays du Sud. Le Maroc a fait de la CSS et de la CT une priorité de sa politique étrangère inscrite dans le préambule de sa nouvelle Constitution.

- ***La coopération sud-sud selon les organisations internationales***

Dénommée parfois, Coopération Technique entre les Pays en Développement (CTPD) ou Coopération Economique entre Pays en Développement (CEPD), la CSS couvre, selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) trois dimensions de la collaboration entre pays en développement : politique, économique et technique. Cette coopération est un complément important de la Coopération au Développement Nord-Sud Traditionnelle (CDNST). Elle constitue un mécanisme de solidarité entre les pays en développement pour atteindre des buts et objectifs communs.

Historiquement, c'est un processus qui réunit deux ou plusieurs pays en développement poursuivant leur développement individuel ou collectif par l'échange de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique avec de nombreuses similitudes dans leurs situations socio-économiques et politiques, en partageant les leçons et les expériences communes. La CSS repose sur les principes de fraternité, d'égalité et de solidarité. Il s'agit d'un processus multidimensionnel qui peut être bilatéral ou multilatéral et de nature sous-régionale, régionale ou interrégionale (UNESCO, 2004).

L'origine de la CSS se situe dans les mouvements de libération et anticolonialistes sous le joug de l'impérialisme occidental d'après la seconde guerre mondiale. Avec le temps elle s'est adoptée aux différentes mutations pour faire face aux défis sociaux, économiques, techniques et politiques des époques. Aujourd'hui, elle est axée sur les activités visant à permettre aux pays en développement de devenir des partenaires efficaces de tous les autres acteurs pour atteindre des buts définis d'un commun accord au niveau international. Tels que : les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) des Nations Unies, de ceux fixés par le plan d'action de La Havane du Groupe des 77 (ONU, 2023b), et par le Plan d'action de Buenos Aires (1978) (Nations Unies & UNOSSC, 2015). Et tout récemment les objectifs fixés par la première conférence de haut niveau des Nations Unies qui a donné la déclaration de Nairobi en 2009 (ONU, 2009) et ceux de la deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies pour la CSS à Buenos Aires en 2019 (ONU, 2019). Selon l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M.

Ban Ki-Moon, « *la CSS offre des solutions réelles et concrètes aux problèmes communs de développement des pays du Sud* » (ONU, 2023b).

Cette coopération est une dimension importante de la Coopération Internationale pour le Développement (CID). C'est « *une entreprise commune des peuples et des pays du Sud-Sud, née d'expériences et de sympathies partagées et régie par les principes de souveraineté et d'appropriation nationale* » (ONU, 2019). « *elle ne doit pas être considérée comme une aide publique au développement* » (ONU, 2023a), mais comme « *un partenariat d'égal à égal fondé sur la solidarité et accélère les progrès vers la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies* ». La CSS peut avoir une portée générale ou sectorielle (UNOSSC, 2018). L'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) a, par exemple, engagé depuis 1998 un processus qui invite les ministères de l'éducation de toute l'Afrique à tirer des enseignements de leur expérience pour déterminer et analyser ce qui pourrait donner de bons résultats dans leur pays (UNESCO, 2004).

Regroupant à la fois des gouvernements et des organisations du système des Nations unies, l'UNOSSC s'efforce de faire la lumière sur la dynamique et les tendances de la CSS en collaboration avec ses représentations au niveau national, régional et mondial.

- ***Le Maroc dans la coopération sud-sud***

Depuis le début des années 2000, le Maroc ne cesse d'affirmer sa volonté de renforcer ses relations historiques, culturelles, politiques et économiques avec les pays du Sud. Dans cet esprit, l'action diplomatique marocaine s'est fixée comme objectif de hisser la coopération avec ces pays au niveau d'un véritable partenariat d'action et de solidarité. Le Maroc a toujours exprimé et réitéré sa volonté d'œuvrer pour un partenariat spécifique et renouvelé dans le cadre de la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, interrégionale et multilatérale avec l'ensemble des pays du Sud. Le Maroc a fait de la CSS et de la CT une priorité de sa politique étrangère. Inscrit au préambule de sa nouvelle Constitution (Sarton 2014). Aujourd'hui le Maroc est parmi les pays africains qui se veulent « se détacher du lot » et se montrer de plus en plus déterminé pour la cause de la CSS et surtout depuis son retour dans l'Union Africaine en Janvier 2017 (Larramendi et Tomé-Alonso 2017; Kosidlo 2019).

L'approche de coopération adoptée par le Maroc est basée sur la maxime « un continent, une infrastructure ». Cette volonté de transformer la région structurellement se base sur quatre principes et quatre piliers stratégiques, mais d'une manière synthétique, elle se décline autour de trois axes principaux : le premier est une approche systématique qui s'adosse sur des corridors orientés continent (infrastructures aériennes, aéroportuaires, terrestres et digitales). Le deuxième axe privilège une intégration basée sur des projets régionaux structurants (Port Nador Ouest, premier port africain Tanger Med avec ses 4 terminaux ; les ports de Jorf Lasfar, Safi et Agadir, ainsi que le port de Dakhla Atlantique - les Liaisons de la Compagnies aériennes Royal Air Maroc (RAM) – les Liaisons TELECOM – les Projets industriels et agricoles de l'OCP - Gazoduc Maroc-Nigeria - Corridor Atlantique du Futur - Electrification rurale – Le projet de désenclavement des pays de l'Alliance de Etats du Sahel (AES)...). Le troisième axe se focalise sur des perspectives en phase et liées avec les grands enjeux régionaux et mondiaux (les Énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydrogène vert) - Participation active à la réussite de la ZLECAF - Mise en place de chaînes de valeur régionales) (Azirar et al. 2023).

Bien avant le début des années 2000 qui a vu naître cette nouvelle politique africaine du Maroc, dès les années des indépendances, dans le sillage du mouvement progressiste, Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V a réuni les autres leaders du mouvement panafricaniste dit de « Casablanca » au sein du « *groupe de Casablanca 1961* » pour marquer leurs solidarités pour le panafricanisme maximaliste d'une Afrique plus unie et intégrée. Mais les relations entre le Maroc et l'Afrique Subsaharienne, étaient rentrées dans un clivage dû aux mésententes sur le « *Sahara marocain* », qui provoqua la désintégration du Maroc dans toutes les institutions

panafricaines en 1984 (Adimi, 2015; Balafrej, 1962; Maati, 2020; Madani, 2020; Zerbo, 1989, 2003).

Dans quasiment tous ses discours, le Souverain marocain ne cesse d'insister sur l'importance de l'IR entre les pays africains et l'engagement du Maroc d'une Afrique plus unie, solidaire et plus intégrée pour relever les innombrables défis qui pèsent sur le continent (Le Roi M VI, 2013). Il a aussi à plusieurs reprises, invité le gouvernement marocain à renforcer les moyens de coordination et de coopération avec les pays frères africains dans les différents domaines de développement, et plus particuliers pour la conclusion des accords de libre-échange avec ses derniers, dans la perspective de réaliser une IER plus poussée dans toutes ses dimensions (Dkhissi et al., 2012). A l'occasion de ses nombreuses visites sur le continent, Le souverain ne cesse de rappeler son engagement dans une perspective de donner une forte impulsion à l'IR, dans le but de contribuer et de participer activement avec des actions concrètes à l'instauration de la paix, la sécurité, la réduction de la pauvreté et les inégalités sociales ainsi que la stabilité dans la sous-région (Sarton, 2014).

Le rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE, 2020) sur « L'IR régionale du Maroc en Afrique : Pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique » a recommandé le codéveloppement comme modèle d'intégration en adoptant une stratégie à la fois globale, inclusive, cohérente et pragmatique basée sur quatre axes : Axe d'ordre stratégique, Axe d'IR et continentale ; Axe de coopération bilatérale et Axe d'outils d'accompagnement. Selon la (BAD & BMICE, 2019) « Une IR plus poussée en Afrique constitue un impératif pour créer des marchés suffisamment vastes et attractifs pour l'investissement et le commerce, deux facteurs nécessaires pour générer une croissance durable, créer des emplois et assurer la transition vers une croissance inclusive ».

Nous adhérons l'hypothèse selon laquelle, l'IR basée sur le Co-développement, comme préconisée par le rapport du (CESE, 2020), est le moyen le plus probant aujourd'hui pour assurer la construction d'un capital spatial dynamique, qui permettrait aux entreprises nationales de naviguer dans le commerce régional et drainer les Investissements Directs Etrangers (IDE) sur le continent à même de contribuer à la création d'emplois décents et de rehausser le continent au rang des plus grands et de lui accorder une place au concert des nations.

3.1.3. La coopération triangulaire

C'est un complément de la CSS qui a émergé depuis que les aides publiques au développement ont commencé à reculer après la crise financière de 2008 pour continuer de soutenir les pays du sud. Elle a l'avantage d'expérimenter des modèles de développement déjà éprouvés et le faire bénéficier à un PED dans un cadre de partage et de transfert (savoir-faire, technologie et techniques managériales), c'est un outil supplémentaire de la CNS.

Les formes de la CT sont multiples, nous avons identifié les trois formes de ce partenariat suivant, il peut concerner :

- Trois États : un pays développé, un pays émergent et un pays en développement ;
- Deux États : un pays développé, un pays émergent ou en développement et une entreprise ;
- Un État : un pays en développement ou développé, une entreprise ou une institution internationale.

Au Maroc c'est l'Agence Marocaine pour la Coopération Internationale (AMCI) qui a la charge de la coopération internationale. Dans le cadre de la CT, elle collabore avec des pays, des bailleurs de fonds, des entreprises et des institutions internationales pour réaliser des projets dans des PED en Afrique. Dans cette forme de coopération, le Maroc s'associe à un de ses partenaires occidentaux, à un autre pays développé ou bien avec une Organisation internationale (ONU, ONG), pour la mise en œuvre des projets, identifiés comme prioritaires dans les pays partenaires, dans les différents domaines économiques financières et socio-culturels (Dkhissi et

al. 2012). Quelques exemples de programmes mis en place dans le cadre de la CT (Institut Amadeus, 2014). :

Figure 5 : Des programmes expérimentés par le Maroc dans le cadre de la CT

Maroc/Japon/Pays francophones de l'Afrique dans les domaines de la mécanisation agricole, la pêche maritime, marine marchande, santé maternelle et infantile, entretien routier et des eaux.

Maroc/Belgique/Pays africains en matière de l'eau potable, de l'assainissement et la santé animale ;

Maroc/FAO/Burkina Faso pour la mise en place du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA), des programmes similaires ont été aussi réalisés au Niger et en Centre-Afrique ;

Maroc/FAO/Djibouti/Banque Islamique de développement (BID) dans le cadre des PSSA ;

Maroc/FAO/Niger pour la mise en place de projets agricoles

Maroc/BID/Pays africains dans le domaine de santé publique

Comme la CSS, Il n'existe pas de définition internationalement reconnue de la CT. Les expressions suivantes sont couramment utilisées : « *coopération trilatérale* » ; « *aide trilatérale* » ; « *coopération tripartite* » ou « *accord tripartite* ». En conséquence, il y a la nécessité de poursuivre les efforts pour parvenir à un consensus sur les principales caractéristiques de la CT et de préciser comment tirer le meilleur parti de la CT et relever les défis qu'elle pose (OCDE, 2023). Ces dernières années, l'OCDE a contribué à promouvoir le dialogue et à encourager une analyse plus approfondie de la CT.

3.1.4. L'expérience de la coopération Nord-Sud

Le Maroc est parmi les champions africains quand il s'agit de la conclusion des accords de coopération Nord-Sud. A travers son histoire, il a tissé des relations de proximité avec les Etats-Unis d'Amérique en devenant le premier pays africain à bénéficier d'un ALE avec ces derniers, il est également un partenaire de choix en termes des échanges commerciaux pour l'Union Européenne et il reste très près des institutions onusiennes. En effet, le Maroc a longtemps exploité ses atouts, qui lui sont propres, une position géographique privilégiée au carrefour de plusieurs continents et une stabilité politique même le « *Printemps Arabe s'est arrêté une fois arriver au Maroc* », qui lui a permis de promouvoir ses relations avec ses partenaires commerciaux européens, américains, golifiques et méditerranéens. Les retours d'expérience, tirés de ces différentes coopérations, constituent pour le Maroc, un atout important lui permettant d'être un partenaire privilégié pour la coopération tripartite et/ou triangulaire (ONU, 2018) et se positionner comme un hub économique régional et une passerelle pour ses partenaires internationaux voulant atteindre les pays de sa proximité régionale. Ces bénéfices de la CNS ont déjà permis au Maroc d'expérimenter plusieurs configurations de partenariats (voir Figure 2) en faveur de plusieurs pays africains.

C'est aussi valable pour les entreprises marocaines, leur proximité avec des entreprises américaines, européennes et de Moyen-Orient leur ont permis d'acquérir un certain nombre d'avantages spécifiques pour se positionner sur le continent. En effet, les réformes économiques entreprises par le Maroc et son ouverture sur l'économie internationale ont permis aux entreprises nationales d'acquérir des compétences et d'expertises qui leur permettent d'acquérir d'avantages considérables par rapport à la plupart des entreprises des pays d'accueil et surtout en Afrique de l'Ouest où les sociétés financières marocaines et de télécom ont facilement conquis les marchés. Par ailleurs, l'Office Chérifienne des Phosphates (OCP) est déjà le leader mondial dans la nutrition des plantes et des engrais phosphatés (OCP, 2021a ; 2021b).

En mars 2022, dans la déclaration finale du forum du dialogue parlementaire des Sénats et conseils équivalents d'Afriques, du monde arabe, d'Amérique latine et des Caraïbes, la ville de Rabat a été proclamée, « *Capitale de la CSS* ». La Déclaration finale a souligné l'impératif de

consolider la coordination, la coopération et la solidarité entre les pays d'Afrique, du monde arabe, d'Amérique latine et des Caraïbes et de renforcer les mécanismes d'IR et les moyens de collaboration, particulièrement dans les domaines relatifs à la garantie de la souveraineté alimentaire, énergétique et sanitaire, l'échange commercial, le développement durable, la coordination et la concertation permanentes à travers des canaux institutionnels pérennes.

Ces affinités du Maroc avec les pays développés et les institutions internationales permettent au Maroc de défendre à côté de ces organismes internationaux, les causes des pays en développement d'Afrique. Il milite ainsi pour la suppression de la dette de ces pays, il a déjà pris l'initiative de supprimer ses dettes sur un certain nombre de pays africains et a facilité l'accès à ses marchés à d'autres pays pour promouvoir les échanges, il plaide aussi pour assouplir la réglementation internationale sur les propriétés intellectuelles (Madani, 2020). En Outre le Maroc est souvent considéré comme un tremplin pour les entreprises européennes dans leurs échanges commerciaux vers les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone.

3.2. Accords et conventions d'intégration économique régionale

3.2.1. Conclusion d'accords et conventions

Dès son indépendance, le Maroc s'est engagé dans la conclusion des accords de coopérations bilatérales dans plusieurs domaines pour renforcer ses relations avec ses pays frères africains, ils étaient 120 accords dans les domaines politiques et culturels avec les pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Avec la création de l'AMCI en 1986, la priorité a été accordée à la formation des cadres, 150 accords avaient été signés (CESE, 2020). Entre 1990 à 2003 le Maroc avait signé 270 accords qui étaient venus enrichi le cadre juridique général de 4 804 accords qui régissaient les relations marocaines avec quarante autres pays partenaires africains (Mokhefi & Antil, 2012). Dans le cadre de renforcer ses partenariats avec la CEDEAO et la CEMAC, le Maroc a signé, avec les différents membres, plus 500 accords dans différents domaines (Benchekroun & Slaoui, 2018). À partir des années 2000, le Maroc va entrer dans une nouvelle ère de coopération avec les pays de l'Afrique subsaharienne en signant plus de 400 traités avec plus de 40 pays. Au-delà des accords économiques qui sont au cœur de cette nouvelle approche, les domaines sociaux comme la solidarité et l'entraide et des aspects environnementaux comme le développement du commerce extérieur et l'investissement intra-africain sont aussi concernés.

Tableau 2 : Les accords d'investissement signés par le Maroc avec des pays africains

No	Titre de l'accord	Parties	Type de l'accord	Statuts	Document de l'accord	Date de signature	Date entrée en vigueur
1	APPRI ¹	Cabo Verde ; Morocco;	Traités BI	Signé	Cabo Verde-Morocco_TBI.pdf	09/05/2023	
2	APPRI	Congo; Morocco;	Traités BI	Signé	APPI Maroc Congo FR.pdf	30/04/2018	
3	AEPRI ²	Morocco ; Zambia;	Traités BI	Signé		20/02/2017	
4	AEPRI	Morocco ; South Sudan;	Traités BI	Signé		01/02/2017	
5	APPRI	Morocco ; Nigeria;	Traités BI	Signé	Nigeria-Morocco TBI en.pdf	03/12/2016	
6	APPRI	Ethiopia ; Morocco;	Traités BI	Signé		19/11/2016	
7	APPRI	Morocco ; Rwanda;	Traités BI	Signé	TBI Rwanda & Morocco.pdf	19/10/2016	
8	AEPRI	Guinea-B; Morocco	Traités BI	Signé	Guinea-Bissau-Morocco_TBI.pdf	28/05/2015	
9	AEPRI	Mali; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Mali-Morocco_TBI2014_FR.pdf	21/02/2014	02/03/2016
10	AEPRI	Burkina F; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Burkina_Fa-Morocco_TBI.pdf	08/02/2007	05/03/2016
11	AEPRI	Cameroon; Morocco;	Traités BI	Signé	Cameroon-Morocco_2007_FR.pdf	24/01/2007	
12	AEPRI	Morocco; Senegal;	Traités BI	Signé	Morocco-Senegal_2006_FR.pdf	15/11/2006	
13	AEPRI	Gambia; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Gambia-Morocco_2006_EN.pdf	20/02/2006	12/10/2011

¹ Accords pour la Promotion et la Protection Réciproque des Investissements (APPRI)

² Accords pour l'Encouragement et la Protection Réciproque des Investissements (AEPRI)

14	AEPRI	Equatorial G; Morocco;	Traités BI	Signé	Equatorial_G-Morocco_F.pdf-fr	05/07/2005	
15	AEPRI	Gabon; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Gabon-Morocco_2004_FR.pdf-fr	21/06/2004	24/07/2009
16	AEPRI	Benin; Morocco;	Traités BI	Signé	Benin-Morocco_2004_FR.pdf-fr	15/06/2004	
17	AEPRI	Guinea; Morocco;	Traités BI	Signé	Guinea-Morocco_2002_FR.pdf-fr	02/05/2002	
18	AEPRI	Morocco; Senegal;	Traités BI	Signé		18/02/2001	
19	AEPRI	Libya; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Libya-Morocco_2000_AR.pdf-ar	02/11/2000	20/10/2001
20	AEPRI	Mauritania; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Mauritania-Morocco_.pdf-ar	13/06/2000	20/10/2003
21	AEPRI	Morocco; Sudan;	Traités BI	En vigueur	Morocco-Sudan_1999_AR.pdf-ar	23/02/1999	04/07/2002
22	AEPRI	Chad; Morocco;	Traités BI	Signé	Chad-Morocco_FR.pdf-fr	04/12/1997	
23	AEPRI	Egypt; Morocco;	Traités BI	En vigueur	Egypt-Morocco_1997_AR.pdf-ar	14/05/1997	27/06/1998
24	AEPRI	Morocco; Tunisia;	Traités BI	En vigueur	Morocco-Tunisia_AR.pdf-ar	28/01/1994	01/04/1999
25	AEPRI	Libya; Morocco;	Traités BI	Terminated	LBY_MAR_TBI1984_ar.pdf-ar	25/01/1984	18/09/1993
26	AEPRI	Gabon; Morocco;	Traités BI	Terminated		13/01/1979	07/11/1979
27	AEPRI	Egypt; Morocco;	Traités BI	Terminated		03/06/1976	07/09/1978

Source : (ONU, 2025)

Parmi ces 27 Traités Bilatéraux d'investissement, les 20 ont été signés entre 2000 et 2023, ce qui traduit la nouvelle politique d'investissement marocain en Afrique.

Le Maroc a aussi pris unilatéralement plusieurs initiatives en faveur de certains pays les moins avancés en Afrique dont l'exonération totale de certains produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain pour les 33 pays les moins avancés et l'annulation de la dette de certains pays les moins développés (Sarton, 2014).

Tableau 3 : Typologie des accords conclus par le Maroc avec les autres pays de l'Afrique

Types d'accord	Détails
Accords bilatéraux	- 13 Accords commerciaux bilatéraux (NPF) - 4 Conventions Commerciales Tarifaires (CCT) - 3 MOU : Comité Mixte Commercial - Initiative 33 PMA - Accords de promotion et de protection des investissements (APPI) et Conventions de non double imposition (CNDI) - Près de 1 000 conventions (y compris celles du secteur privé)
Régional	1. Membre de l'UMA 2. Membre de la CEN-SAD 3. Accord d'Agadir
Projets	1. Avec l'UEMOA 2. Avec la CEMAC 3. Demande d'adhésion à la CEDEAO 4. Accord de libre-échange (ALE) avec le Cameroun

Source : (CESE, 2020)

Les accords NPF visent à appliquer le droit commun aux partenaires africains, 13 pays de l'Afrique de l'Ouest et centrales étaient concernés. Les CCT permettent d'accorder des exonérations tarifaires sur les produits de certains pays.

3.2.2. Adhésion aux institutions régionales et continentales

À partir de 1999, L'environnement politique marocain va faire émerger une nouvelle politique africaine basée sur une « *Africités* » retrouvée et revendiquée au plus haut sommet de la sphère politique marocaine. Cette nouvelle stratégie aura comme conséquence le retour du Maroc en 2017 dans l'Union Africain (UA) (Saaf, 2017). Avec sa réintégration dans l'UA, la vocation africaine et le désir de promouvoir l'intégration africaine a pris une nouvelle dimension, en s'inscrivant dans le cadre d'une vision de long terme qui s'appuie sur les vertus de la CSS et l'IR et sur l'impératif d'un codéveloppement basé sur l'humain, dans l'établissement des rapports économiques équitables justes et équilibrés (CESE, 2020). Après son retour dans l'organisation continentale africaine, le Maroc va tenter de s'approcher de plusieurs organisations d'IR, économique et financière.

Le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie ont chacun formulé une demande d'adhésion auprès de la CEDEAO en 2017, avec le statut d'observateur et de membre associé. La demande d'admission des deux derniers a été acceptée et celle du Maroc s'est soldée par un accord de principe favorable (Iraqi 2020). Le processus d'intégration du Maroc, est encore au stade d'étude d'évaluation de son impact sur la CEDEAO (CESE, 2020) qui demeure déjà le regroupement régional le plus intégré de la partie occidentale du continent. Car disposant de la plus grande facilité de circulation symbolisée par le succès des corridors sahéliens et littoraux soutenu par le Programme de Développement d'Infrastructures Africaines (PIDA), d'une force militaire commune d'interposition qui contribue à la stabilité régionale (Magrin & Gana, 2014; Mareï, 2017; Mbuyi, 2021). Une demande d'adhésion à la COMESSA a aussi été formulée par le Maroc (MEFRA, 2015). En revanche, pour promouvoir l'investissement intra-africain et le développement du commerce extérieur, le Maroc a œuvré pour une adhésion à la CE-SAD et l'UEMOA (CESE, 2020).

3.2.3. Coopération et création de nouvelles institutions d'intégration régionale

Évoquer les organisations continentales et régionales sans parler du rôle du Maroc à leur origine serait sans doute parcellaire parce que le Maroc a contribué activement dans la construction de la première organisation panafricaine. La plus grande contribution du Maroc pour la création de l'OUA a été marquée par la réunion des présidents du mouvement progressiste du groupe de Casablanca sur invitation de Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V du 3 au 7 janvier 1961. En signe de protestation, le Maroc s'en est séparé contre ce qu'il considère comme le « *non-respect de la légalité internationale* » par les organes de la défunte Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Une stratégie pragmatique de retour d'à peu près de deux décennies (1999-2017) a mis fin à la politique de « *la chaise vide* » par la réintégration du Maroc dans l'UA. Pour d'autres il s'agit d'un retour parce que le Maroc a été membre fondateur de l'OUA et d'autres pensent qu'il s'agit d'une admission, car l'OUA a été remplacée par l'UA pendant l'absence du Maroc (Madani, 2020). Durant cette « *politique de la chaise* », le Maroc a participé à la création de nouvelles organisations d'IR et s'est rapproché d'autres organisations d'intégration économique et financière :

- A l'instar des autres Communautés Economique Régionales (CER) africaines, en 1989, le Maroc a fondé avec les 4 autres pays du Maghreb l'Union du Maghreb Arabe lors du sommet de Marrakech. Le processus de cette organisation reste cependant entravé par plusieurs obstacles, dont les frontières terrestres fermées entre le Maroc et l'Algérie (CESE, 2020).

- Le Maroc a aussi travaillé sur une initiative Royale pour la mise en place d'un ALE avec les pays arabes méditerranéens, la déclaration a été signée en 2001 à Agadir, puis les « *accords d'Agadir* » ont été signés en 2004 et entré en vigueur en 2007. Les accords concernent 7 pays dont le Maroc, la Tunisie et l'Egypte (Boussetta, 2008).

- **L'adhésion à la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) :** le Maroc est devenu membre depuis 2001 et joue un rôle actif dans la communauté en abritant plusieurs réunions du Conseil Exécutifs sur son territoire. Cependant, l'IR au sein de la communauté reste bloquée par la composition hétérogène des membres qui la composent, car ils sont issus de plusieurs autres CER (CESE, 2020; IRES, 2019).

- **Le rapprochement avec l'UEMOA :** depuis 2001, le Maroc a entrepris des négociations pour établir des accords commerciaux et d'investissements préférentiels avec l'organisation économique et financière Ouest Africaine.

- **Le rapprochement avec la CEDEAO et la CEMAC :** le Maroc était devenu membre observateur de la CEDEAO depuis 2005, mais sa demande d'adhésion formulée en 2017 reste toujours suspendue. Il a aussi négocié des accords de partenariats stratégiques avec les deux organisations qui incluent la mise en place progressive d'une zone de libre-échange.

■ **La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf)** : Après avoir ratifié le traité en Avril 2022, le Maroc est parmi les pays les plus engagés dans le processus de la mise en œuvre progressive de la ZLECAf (Coly & Carta Winter, 2021; Oumar, 2019; Raissi et al., 2020). Les différentes signatures varient entre accords bilatéraux, accords régionaux et continentaux et projets d'investissements (CESE, 2020).

■ **Les conventions de coopération** : il en compte plus d'un millier de conventions signés lors des tournées royales à travers l'Afrique impliquant des organismes publics ; des acteurs privés et des ONG entre les deux partenaires.

■ **Les mémorandums d'entente** : dans ce cadre le Maroc a créé un comité mixte avec le Tchad, l'Ethiopie et le Ghana entre 2015 et 2017 pour promouvoir le commerce par un cadre de concertation régulier.

■ **La Conférence des Pays Africains Riverains de l'Atlantique** : c'est un axe majeur de la politique africaine du Maroc, pour renforcer son implication sur l'axe atlantique, le Maroc a pris l'initiative de créer la Conférence ministérielle des États africains riverain de l'Atlantique. Cette organisation a comme objectif principal de renforcer la coopération économique et sécuritaire et pour promouvoir une identité atlantique africaine.

Il est important de noter que l'accord commercial et d'investissement paraphé en 2002 avec l'UEMOA, le projet de l'ALE avec le Cameroun et la demande d'adhésion à la CEDEAO sont parmi les accords non-aboutis. On note aussi une faible intégration économique et politique des CER auxquelles appartient le Maroc. À titre d'exemple, le commerce intérieur de l'UMA est seulement de 2,91% et celui de la CEN-SAD est limité à 6,10% (OCE, 2025).

On constate que plusieurs accords commerciaux ou d'investissements sont restés lettre morte, à cet égard, le parachèvement des accords d'intégration non-aboutis et la mise en vigueur des accords d'investissement paraphés qui demeurent sans effet sont nécessaires pour donner un élan de croissance aux partenariats économique et financière entre les différentes parties.

3.3. Coopération économique et financière

3.3.1. Les réformes économiques et financières pour faciliter le commerce et l'investissement

Pour promouvoir l'intégration marocaine en Afrique, le Maroc a signé plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays frères africains. Ces traités n'incluent pas que la seule dimension économique se limitant aux échanges commerciaux et la balance commerciale liée à l'import et l'export des marchandises, ces partenariats concernent aussi les investissements directs marocains sur le continent, permettant ainsi la création de valeur ajoutée pour ces pays et marque aussi son engagement d'encourir le risque dans des pays souvent instables, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de long terme avec ses partenaires africains. Pour créer la réciprocité et mettre en phase le corpus juridique marocain dans certains domaines avec celui de ses partenaires, le Maroc a consenti plusieurs réformes économiques, commerciales et juridiques dans plusieurs secteurs de l'économie. Il a accordé aux investisseurs de plusieurs de ces pays un traitement national et faire bénéficier d'autres la CNF pour garantir la convertibilité monétaire intégrale pour les opérations en capital, le libre rapatriement des capitaux investis et le transfert des bénéfices³. Par exemple, en août 2007, la limite de 30 millions de dirhams d'investissement a été libérée, en décembre 2010, le plafond du montant transférable au titre des IDE de 100 millions de Dirhams pour l'Afrique a été relevé ainsi que la création d'un fond pour renforcer l'implication du secteur privé marocain en Afrique de 200 millions de dirhams⁴ a été mise en place.

³ Direction des Etudes et des Prévisions financières, Ministère de l'Economie et des Finances, 2015

⁴ Office des Changes, circulaire 1732

Ces réformes étaient une nécessité parce qu'une IER ne peut être effective avec des contraintes et des limites sur les montants d'investissement et des plafonds du montant transférable au titre de ce dernier. En fin de compte, c'est le Maroc qui sort gagnant vu les résultats engrangés par ce dernier en Afrique de l'Ouest en termes de stock d'investissement. Ces réformes ont sans doute, joué un rôle, qu'ils soient une cause ou une conséquence, dans la promotion des échanges économiques marocains avec ses partenaires africains, le Maroc est en effet, aujourd'hui parmi les plus grands investisseurs africains en Afrique.

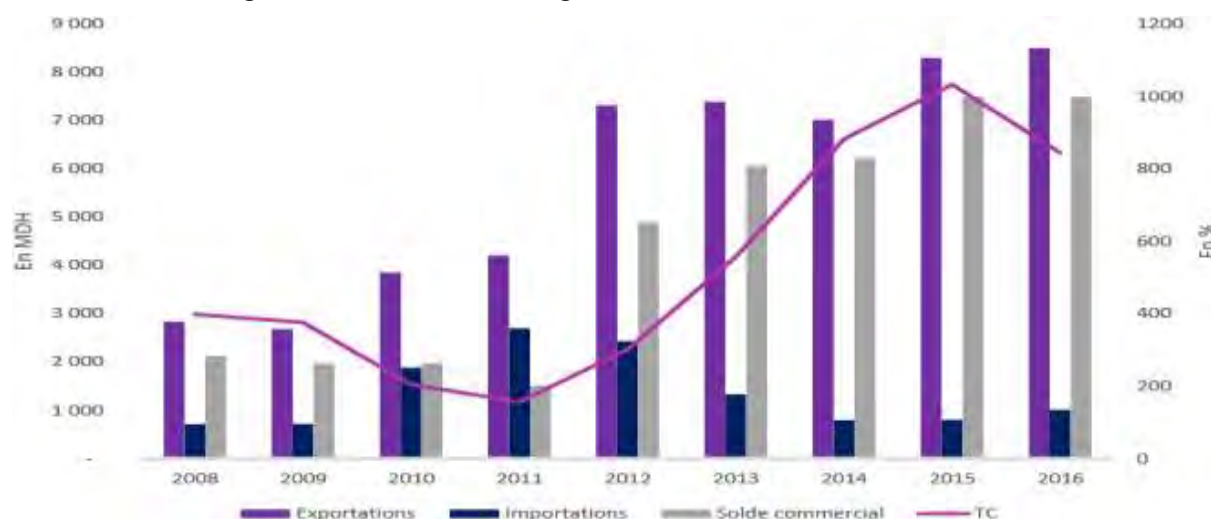
3.3.2. L'évolution des échanges commerciaux

Entre 1999-2014, les échanges entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne ont connu une croissance soutenue, avec une moyenne annuelle de 14,7%, passant ainsi de 206,3 millions de dollar à 1,6 milliards de dollar. Ces résultats ont été atteints grâce à la nouvelle politique africaine qui s'est traduite par le renforcement des relations économiques avec ce dernier (Moubarack et al. 2016).

Entre 2000 et 2010, le volume global des échanges commerciaux avec les pays de l'Afrique subsaharienne est passé de 3.6 Mds DH à 11.7 Mds DH. Depuis 2009, ces derniers ont affiché une croissance de 601%, ainsi le solde commercial de ces échanges enregistra un excédent en faveur du Maroc, se situant à 3.7 Mds DH en 2019 contre un déficit de 5.5 Mds DH constaté en 2009 (MEFRA, 2019). Dans la structure globale des échanges du Maroc avec le reste du monde, la part de l'Afrique subsaharienne est passée de 5,7% en 2000 à 5,3% en 2018, alors que cette part dans les exportations globales du Maroc est passée de 5,3% en 2000 à 7,8% en 2018. Pour les importations elle est passée de 5,4% en 2000 à 3,9% en 2018, ce qui est faible par rapport au potentiel et aux opportunités de développement (Nachoui, 2022).

En ce qui concerne les échanges entre le Maroc et la CEDEAO, les échanges ont connu une croissance annuelle de 13,1% entre 2008 et 2016. Pendant cette période, les exportations marocaines vers la zone CEDEAO ont triplé, en passant de 2,8 Mds DH en 2008 à 8,5 Mds DH en 2016. Cependant, les importations à l'origine de la zone étaient restées limiter en s'établissant 712 M DH en 2008 et 1 Mds DH en 2016 avec une Moyenne annuelle de 1,4 Mds DH sur cette période.

Figure 6 : Evolution des échanges commerciaux Maroc-Zone CEDEAO



Source : Office des Changes, (2017)

En 2016, la répartition géographique des échanges marocains a montré qu'il réalise 50% de ses échanges avec la CEDEAO qui restent le premier partenaire commercial du Maroc dans la région. Ses principaux partenaires étaient respectivement : le Sénégal (1,9 Md DH), la Côte

d'Ivoire (1,4 Md DH) et le Nigéria (1,4 Md DH), ces trois pays accaparent 50% des exportations marocaines destinées à la zone.

Tableau 4 : Evolution comparée des importations d'origines africaines en millions de DH

	2019	2020	2021	2022	2023	Part 2023 en %	Variation 2023/2022	
							MDH	%
Pays de l'UMA	7 540	6 075	8 478	5 885	4 985	0,7	-900	-15,3
Autres pays africains	10 385	7 912	11418	19 704	15 094	2,1	-4 610	-23,4
Total Afrique	17 925	13 987	19 896	25 589	20 589	2,8	-5 510	-21,5
Poids de l'Afrique	3,70%	3,30%	3,80%	3,50%	2,90%	2,8	-5 510	-21,5
Total Importations	490 953	422 861	528 571	737 441	715 752	100	-21 689	-2,9

Source : Réalisé par l'auteur, Données (Office des Changes, 2023b)

Les importations d'origines marocaines de l'Afrique ont augmenté de 4 336 M DH avec un poids s'établissant à 3,2% (24 415/761 272) en 2024 avec une légère augmentation par rapport à 2023 (2,8%) (Office des Changes, 2024).

Tableau 5 : Evolution comparée des exportations à destination de l'Afrique

	2019	2020	2021	2022	2023	Part 2023 en %	Variation 2023/2022	
							MDH	%
Pays de l'UMA	5 064	4 052	5 373	5 788	6 158	1,4	370	6,4
Autres pays africains	16 556	16 953	20 773	33 054	26 503	6,2	-6 551	-19,8
Total Afrique	21 620	21 455	26 146	38 842	32 661	7,6	-6 181	-15,9
Poids de l'Afrique	7,6%	8,16%	7,94%	9,06%	7,59%	7,6	-6 181	-15,9
Total Exportations	284 496	263 089	329 405	428 612	430 209	100	1 597	0,4

Source : Réalisé par l'auteur, Données (Office des Changes, 2023b)

Les exportations marocaines vers l'Afrique ont diminué en 2024 de 1 040 M DH avec un poids de 6,9% (31.621/456.342) avec une légère diminution par rapport à 2023 (7,6%) (Office des Changes, 2024).

Figure 7 : Evolution de la performance des exportateurs actifs marocains par principaux continents de destination



Source : (Office des Changes, 2022)

Le nombre d'exportateurs marocains actifs qui exportent principalement vers le continent africain a enregistré un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de +5,7% et leur chiffre d'affaires a augmenté de +6,6%. En comparaison avec le reste du monde, le nombre des exportateurs actifs marocains a gagné 2,9 points dans le poids total des exportateurs marocains actifs (19,9% en 2019 contre 17% en 2011) soient 550 exportateurs marocains actifs qui exportent principalement vers l'Afrique en 2011 contre 858 en 2019. Cependant, l'analyse de correspondance par la dimension « Taille de l'exportateur actif » et la dimension « Continent »

a montré que ce sont les petits exportateurs actifs qui exportent généralement vers le continent africain.

Pendant la période du Covid-19, le nombre d'exportateurs actifs a baissé sur l'ensemble des continents. En revanche, les CA à l'export ont augmenté en Asie et en Afrique respectivement de 31 Mds DH et 2 Mds DH.

Avec moins de 5% de ses échanges commerciaux avec les autres pays africains, le potentiel africain en termes d'opportunités d'exportation et d'importation n'est pas bien exploité par le Maroc. La croissance des échanges entre les deux parties depuis le début des années 2000 ne doit pas dissiper qu'il reste d'énormes opportunités surtout en Afrique subsaharienne que Le Maroc pourrait exploiter cette situation pour renforcer sa coopération économique et les complémentarités à établir. Le Maroc reste également à la 45^{ème} place en termes de partenariats commerciaux avec l'Afrique subsaharienne, derrière l'Algérie (41^e place) et la Tunisie (38^e place) (Benchekroun & Slaoui, 2018). Les chaînes de valeur régionales avec les partenaires africains restent également marginales et dépendent presque exclusivement des industries étrangères, privant ainsi les économies africaines d'emplois générés localement, de valeur ajoutée et de transferts de technologie. Tous ces facteurs nous montrent que le Maroc est encore mal intégré au continent. Ces chiffres en disent long sur les opportunités manquées.

3.3.3. La croissance des flux d'Investissement Directs Etrangers Marocains en Afrique (IDEMA)

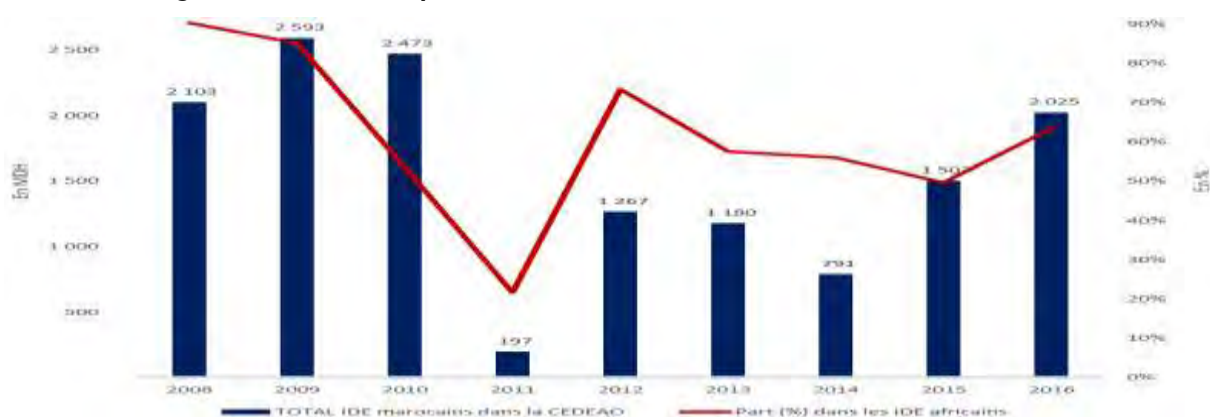
Bien que n'ayant pas connu une augmentation fulgurante en termes de volume que les échanges commerciaux, les investissements marocains en Afrique ont connu une croissance constante depuis le début des années 1999. En 2009, les IDEMA représentaient ½ des exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne, mais les quatre années suivantes, le rapport a été multiplié par 5, puis par 10 en 2013, à cette date, les exportations marocaines représentaient un montant dix fois supérieur à celui des IDEMA. Cette période a vu le Maroc devenir, selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le deuxième pays africain émetteur d'investissement à l'étranger après l'Afrique du Sud et que l'essentiel de ses investissements étaient orientés vers le continent africain, mais polarisés aussi essentiellement sur les régions d'Afrique de l'Ouest et du nord (Institut Amadeus, 2014, p. 7). Géographiquement, les IDEMA étaient concentrés dans les pays de la CEDEAO et les pays de la CEMAC. Par secteur d'activités, les IDEMA étaient nettement dominés par le secteur bancaire qui s'accapare les 72% de ces IDE avec les trois groupes bancaires (Attijariwafa Bank, BMCE Bank, Banque Centrale Populaire) (Iraqi, 2020). Les autres secteurs à forte valeur ajoutée les plus représentés sont les suivants : la Finance avec la Caisse de Dépôt et de Garantie (CDG), holdings (Ynna Holding, Groupe Chaabi) ; l'industrie avec le Groupe OCP dans les solutions de nutrition des plantes et des engrais minéraux et phosphatés (Moussa, & al, 2025) ; les assurances avec Wafa Assurance, Royale Marocaine d'Assurance Watanya, Atlanta Assurance ; les télécommunications avec le Groupe Vivendi & Maroc télécom ; les transports avec Royal Air Maroc ; les BTP avec Somagec, le Groupe Addoha, Alliance, le Groupe Palmeraie Développement, etc. (Dkhissi et al. 2012). L'assainissement et électrification des milieux ruraux avec l'Office National de l'Electricité (ONE), la gestion des ressources en eau potable et l'irrigation avec l'Office National des eaux Potables (ONEP), la construction de barrage et réseaux routiers, de la formation professionnelle et de la promotion du travail avec l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi (l'OFPPPT) (Fatima 2012; Rigar et Meite 2016), etc.

Dès 2012, le Maroc était devenu le deuxième investisseur africain en Afrique et le premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest et dans la CEDEAO (Benchekroun & Slaoui, 2018; Mouline, 2013). En 2016, le Maroc était devenu le premier investisseur interafricain, une place qu'il partage souvent avec l'Afrique du Sud selon les années (Bourhriba & Mandri, 2022;

Chouhaibi, 2021; Dafir, 2021, 2022; Iraqi, 2019, 2020; Mezene & Echoundi, 2020; Rigat & Meite, 2016, 2016; Rigat & Youssouf, 2012).

Comme pour les échanges commerciaux, c'est la CEDEAO qui reçoit plus de flux d'investissements marocains, ces investissements avaient atteint 2 Mds DH en 2016 représentant ainsi, près de 2/3 des IDMA. En 2008, les Investissements Directs Marocains (IDM) dans la zone CEDEAO avaient atteint 90% des IDMA et 85% pour l'année 2009. Parmi les 15 Pays de la CEDEAO, le Maroc avait une présence, à travers ses investissements dans 12 pays, ces investissements étaient dominés par l'industrie qui représentait 77,8% en 2016

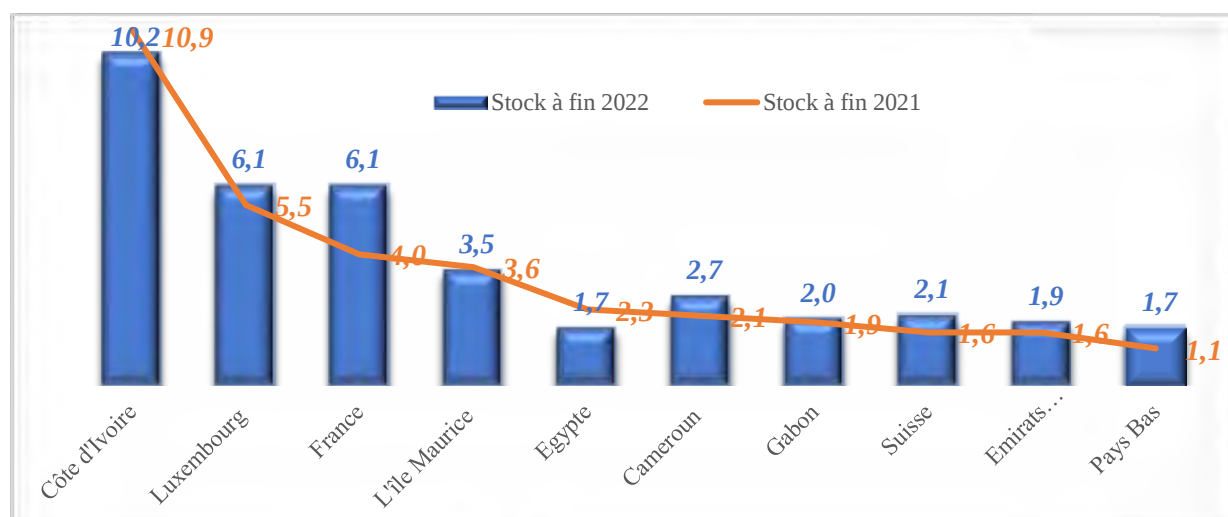
Figure 8 : Evolution du flux des IDE marocains dans la zone CEDEAO 2008-2016



(Office des Changes, 2017)

Le stock des IDM dans la CEDEAO a enregistré un taux d'accroissement moyen annuel de 18,7% courant la période 2010-2014 et représentait 64,5% du total des IDMA. En revanche, les investissements directs de la CEDEAO au Maroc étaient restés très faibles tout en augmentant considérablement. Ils se situaient à 11,2 M DH en 2014, 69,2 M DH en 2015 et 66,8 M DH en 2016. Leur part ne représentait que 0,2% des IDE au Maroc. Les principaux investisseurs étaient : le Sénégal 36,4 M DH, la Côte d'Ivoire 12,8 M DH, la Gambie 8,4 M DH et le Mali 7,2 M DH.

Figure 9 : La répartition du stock d'investissement directs marocains par principaux pays en Mds DH

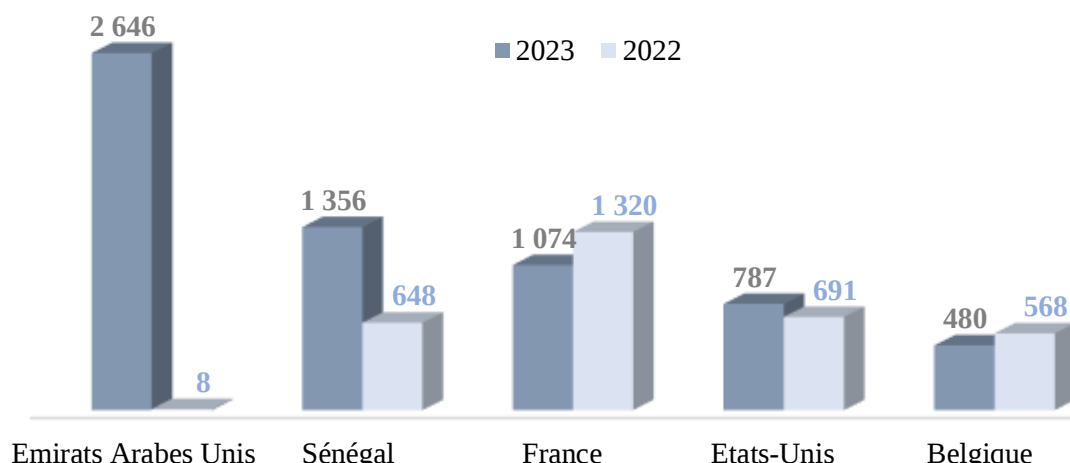


Source : Réalisé par l'auteur, Données (Office des Changes, 2023a)

En 2022, la Côte d'Ivoire était le premier pays de destination des IDME, avec une part de 13,8% du total (10,2 Mds de DH en 2022 contre 10,9 Mds de DH en 2021). Par secteur, les activités bancaires et financières se positionnent comme premier secteur de destination des IDME en

termes de stock, avec un encours de 23,8 Mds de DH en 2022, contre 22 Mds de DH un an plus tôt.

Figure 10 : Ventilation du flux net des IDEM par principaux pays en M DH



Source : Réalisé par l'auteur, Données (Office des Changes, 2023a)

Le Sénégal est le deuxième pays en termes de flux net des IDEM en 2023. Par région, le continent africain accapare 19,4% soit 4,9 Mds de DH des nouvelles acquisitions en IDEM sur la même année.

Pour le moment ce sont les investissements qui l'emportent sur les échanges commerciaux. Certes en termes de volume les échanges commerciaux dépassent les IDEMA, mais en termes de pourcentage, plus de 50% de l'encours des IDEM se trouvent en Afrique alors que seulement 2,9% des importations marocaines proviennent de l'Afrique et 7,59% de ses exportations sont destinées vers les pays africains.

3.3.4. Lutte contre l'insécurité alimentaire et l'innovation agricole

Cette lutte est menée par l'OCP Groupe qui a commencé sa stratégie d'expansion africaine après le « Mouvement » entamé en 2006 qui permit à la société, grâce à une nouvelle approche managériale, de passer l'ère prémoderne à l'ère postmoderne. Le « mouvement » a permis la transformation d'une entreprise publique centenaire et déficitaire en une entreprise bénéficiaire de type nouveau. C'est au cours de l'exercice 2015 que le continent sera atteint par le « Mouvement » qui sera l'année de l'Afrique avec plusieurs initiatives de développement et de coopération :

- La création en décembre 2015 de sa filiale OCP Africa qui portera ses ambitions en Afrique pour le développement de l'agriculture sur le continent
- L'ouverture de deux bureaux de représentation : « OCP West Africa » basé à Abidjan en Côte d'Ivoire et « OCP East Africa » à Addis Abeba en Ethiopie.
- Le lancement de l'Africa Fertilizer Complex (AFC) (le complexe d'engrais pour l'Afrique) avec le lancement d'une usine de production d'engrais dédiée au continent africain avec une inauguration royale au début 2016. Elle dispose d'une unité de fabrication d'acide phosphorique capable de produire 450 000 tonnes de P205 par an et d'une unité d'acide sulfurique d'une capacité de 1,4 million de tonnes.

L'approche adoptée par l'OCP Africa est d'améliorer la fertilité et la productivité des sols africains grâce à un approvisionnement en produits adaptés, de garantir la production d'engrais compétitifs à proximité des principaux bassins agricoles, d'assurer la livraison d'intrants aux agriculteurs et de contribuer, aux côtés des agriculteurs africains, au développement d'écosystèmes agricoles durables. Le but principal est de propulser le continent, qui peine,

aujourd'hui à se nourrir lui-même à nourrir le monde dans l'avenir. Parmi les projets réalisés dans les pays d'installation, nous avons :

- Le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) qui s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA qui vise à éliminer la faim et réduire la pauvreté avec un meilleur engagement dans les domaines agricoles
- Restore Africa Soils qui est une plateforme scientifique interafricaine ;
- Projet « *Imaginer les futurs de l'Afrique* » en partenariat avec l'UNESCO ;
- L'engagement pour la révolution verte en Afrique : Les programmes de modernisation de l'agriculture en Afrique (OCP Schoollab ; Agribooster, Fermer House, Agripromoter, Sandiara Agribusiness Innovation, Empowering African Youth) etc.

Nous avons en plus identifié pendant notre stage de recherche à l'OCP sur le site industriel de Youssoufia (notre article sur ce stage est consultable sur la revue GGI [Lien/528](#)), quatre stratégies utilisées par le groupe pour la mise en œuvre et le financement de ses projets sur le continent :

1- Les partenariats stratégiques publics-privés : pour atteindre son objectif dans l'innovation diplomatique, le Groupe OCP a scellé des accords et des partenariats stratégiques avec au moins une vingtaine d'Etats et de gouvernements africains pour augmenter les capacités nationales de production agricole en mettant en place des unités de mélange locales, adapter ses engrais aux sols et aux cultures régionaux et faciliter les transferts de technologies agricoles. Cette approche va au-delà du commerce, il s'inscrit dans la stratégie marocaine du codéveloppement qui vise à coproduire, à cofinancer et à cogérer des solutions agricoles et énergétiques au service des économies africaines.

2- Le financement des projets agricoles par des partenariats stratégiques tripartites et triangulaires : trois formes de ce partenariat sont identifiées. Dans ce cas :

1. L'OCP s'associe avec un pays développé pour réaliser un projet dans un pays en développement ;
2. L'OCP s'associe avec une organisation ou une institution internationale pour réaliser un projet pour le compte d'un pays en développement ;
3. L'OCP s'associe avec une organisation d'IR ou continentale pour la mise en œuvre d'un projet pour promouvoir le secteur agricole d'un pays en développement.

3- Le financement des projets en partenariat avec des entreprises : le Groupe s'allie souvent avec des entreprises spécialistes ou pourvoyeuses de financement pour les pays en développement pour réaliser des projets à impact économique et social.

4- Financement des projets à travers la fondation OCP, par la création de fonds et par une levée de fonds sur les marchés internationaux : le « *Fonds Damane Tamayouz* » de la fondation OCP permet de garantir 950 MDH de crédits.

Le groupe travaille avec un réseau de partenaires pour développer des partenariats stratégiques avec des gouvernements, des organisations à but non lucratif, des institutions nationales et internationales, des entreprises nationales et multinationales, des experts et d'autres parties prenantes du secteur agricole et toute la chaîne de valeur du domaine, afin de fournir la gamme complète de services dont les agriculteurs ont besoin pour prospérer (Moussa, & al, 2025).

3.3.5. La coopération sur le plan financier :

C'est le domaine d'intégration marocaine le plus abouti, en termes d'investissement, le secteur bancaire absorbe plus de 72% des IDEM, cette stratégie est menée principalement par les trois groupes bancaires marocains qui sont Attijariwafa Bank, BMCE Bank et la Banque Centrale Populaire. Les groupes ont adopté une stratégie dans le secteur de la banque de détail, par la prise de participation et par la création des filiales principalement dans les pays d'Afrique occidentale et centrale. Elles étendent aussi leurs portefeuilles dans les domaines de la banque digitale par plusieurs prises de participation dont les dernières étaient en Ghana et en Tunisie.

Leur modèle de développement est aussi axé sur l'accompagnement des entreprises marocaines voulant entreprendre des projets d'investissement sur le continent africain et sur le financement des projets à portée régionale (Iraqi, 2020).

La réussite du système bancaire marocain sur le continent a nourri les ambitions marocaines pour se positionner comme un hub économique et financier vers le continent africain dans le domaine de la bourse et des marchés financiers avec objectif de devenir une place de premier choix pour les entreprises marocaines et africaines. Depuis les nouvelles réformes dans le système boursier marocain et la construction de la nouvelle place financière « *Casablanca Finance City* » (CFC)⁵, le marché financier marocain est classé tantôt première ou deuxième place financière la plus dynamique sur le continent. Ce pari vise à faire du CFC, une place financière attractive, où grandes et petites entreprises à fort potentiel de croissance, marocaines ou africaines, ont vocation naturelle à lever des financements, et une place qui attire des flux financiers conséquents en quête de placements rentables dans des créneaux porteurs d'avenir en Afrique (CFC, 2018).

La domination des IDEMA par rapport aux échanges commerciaux peut aussi avoir une interprétation positive dans un autre angle. En effet, dans son IR en Afrique, le Maroc met en avant une stratégie basée sur le Codéveloppement. Dans ce sens, une IR privilégiant les IDE, les infrastructures régionales et continentales mises en place dans le cadre de la philosophie royale « *un continent une infrastructure* », la suppression de sa dette sur certains pays africains et faire bénéficier d'autres des clauses de la Nation la Plus Favorisée (NPF) constituent des éléments factuels de ce modèle codéveloppement. Aussi, le projet de construction du port Dakhla Atlantique, les 515 projets pour le développement des provinces du Sud et du « *Sahara marocain* », les 8 projets de transformation de Dakhla en « *Hub-économique et régional* » pour les pays de l'Afrique occidentale et le projet du Gazoduc Nigéria-Maroc sont des éléments du codéveloppement en perspectives.

Ce projet du Gazoduc Nigéria-Maroc résume en soit les trois objectifs majeurs officiels de l'IER du Maroc en Afrique :

1. La position géographique stratégique du Maroc : se positionner comme une plaque tournante et passerelle entre les pays développés et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest.
2. Le Codéveloppement : impact direct sur 13 pays, cette stratégie incarne l'ambition d'un développement partagé soutenu par le Maroc dans son objectif d'IER.
3. L'engagement sur le long terme : le projet associe le développement économique régional à une diplomatie énergétique continentale durable résolument tournée vers un futur lointain.

La mise en œuvre effective de cette philosophie marocaine « *un continent, une infrastructure* », avec la construction d'infrastructures maritimes, aériennes et surtout terrestres pouvant relier le Maroc avec des pays de l'Afrique subsaharienne à commencer par sa zone d'appartenance naturelle, l'Afrique de l'Ouest permet de faciliter et booster les échanges commerciaux. Le Maroc pourrait aussi étendre ses projets et sa coopération économique avec les autres pays de l'Afrique Australe et Atlantique pour ne plus être polarisé sur les seuls pays de l'Afrique de l'Ouest et quelques pays de l'Afrique Centrale.

3.4. Coopération diplomatique et intervention de l'État dans les politiques d'IR

3.4.1. Le rôle de l'État dans les stratégies d'intégration africaines

Le modèle du codéveloppement adopté par le Maroc est articulé sur deux stratégies majeures d'IER qui sont, cependant, complémentaires. La première est une stratégie publique

⁵ *Casablanca Finance City (CFC) est une initiative publique-privée née en 2010, visant à faire de Casablanca une place financière au service du développement de l'Afrique, et en particulier en Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale. CFC se veut être un hub économique et financier visant à encourager les investissements dans ces régions, partant de Casablanca.*

d'intégration économique innovante, complémentaire et globale qui est mise en place par les pouvoirs publics marocains compétents et est basée sur des partenariats stratégiques gagnant-gagnant. Cette stratégie, dans son approche la plus globaliste est adossée sur la philosophie marocaine « *un continent, une infrastructure* » et se veut investir dans des corridors orientés continent, dans les projets régionaux structurants et dans les perspectives en phase et liées avec les grands enjeux régionaux, continentaux et mondiaux (Azirar et al., 2023). Le financement et le développement des projets d'infrastructures régionales et continentales dont le Maroc est l'initiateur dans les régions Sahélo-saharienne et Maghrebo-Atlantique constituent aujourd'hui le centre d'intérêt de plusieurs pays africains et l'espoir de ses peuples pour une intégration effective grâce à des liaisons terrestres, maritimes et aériennes.

Dans la nouvelle stratégie africaine, la politique de l'État a commencé dès 2001 avec une première visite en Mauritanie, depuis, Sa Majesté a effectué un peu plus d'une quarantaine de visites d'États sur le continent en priorisant les pays francophones et une vingtaine de discours sur l'impératif de l'intégration économique régionale. Cette politique a permis au Maroc de conclure 949 accords dans plusieurs domaines économiques avec les pays de son continent d'appartenance entre 2000 et 2017, alors que ces traités économiques ne s'étaient chiffrés qu'à 515 depuis son indépendance jusqu'à 1999⁶ (Abourabi, 2022; Abourabi et al., 2017; Madani, 2020; Mesa & Hamdaoui, 2018). L'État marocain a notamment fait de cette orientation une priorité de la politique étrangère du Maroc. Le Souverain rappelle souvent, dans ses différents discours, que l'Afrique est le prolongement naturel et la profondeur stratégique du Maroc, que l'intérêt du Maroc est aussi l'intérêt de l'Afrique et que son devenir ne peut se concevoir sans elle⁷. C'est pourquoi les échanges économiques entre le Maroc et ses pays frères africains doivent s'inscrire justement dans une perspective de partage d'expériences, de travailler en commun et de rechercher des ressorts de développement interafricain⁸. Il a aussi mis l'accent sur l'impératif d'un co-développement avec les autres pays africains, incitant les entreprises marocaines à investir dans le continent. Cette orientation a fortement joué un rôle de catalyseur pour les stratégies privées d'internationalisation des entreprises marocaines en Afrique. Lors de ses visites, plusieurs accords ont été signés incluant des entreprises publiques et privées pour les intégrer dans les dynamiques économiques régionales.

3.4.2. Le rôle de la politique gouvernementale dans l'intégration

La deuxième partie de la politique publique d'intégration économique est le rôle du pouvoir exécutif marocain. En effet, à plusieurs reprises, l'État a instruit et a invité le gouvernement à renforcer les moyens de coordination et de coopération avec les pays frères africains dans les différents domaines de développement, et plus particulièrement pour la conclusion d'accords de libre-échange et d'accords d'IDEMA dans la perspective d'une IER plus poussée.

Dans son devoir d'exécuter les instructions royales, le gouvernement marocain a érigé la politique africaine en choix stratégique. Il a adopté une stratégie panafricaine et transsaharienne dans sa « *nouvelle politique* » étrangère, basée sur les pays de son continent. Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes dont l'occupation de la « *chaise vide* », qui marqua le retour du Maroc au sein de l'Union africaine en janvier 2017 (Larramendi & Tomé-Alonso, 2017), la mise en œuvre de projets et la construction des infrastructures à dimension régionales et continentales (Moussa, & al, 2025a). Cette approche ambitionne aussi à travers les différents ministères compétents de mettre en place des programmes d'accompagnement et de soutiens, des dispositifs de veille économique et des projets pour impliquer les PME marocaines en leur créant les conditions nécessaires leur permettant d'atteindre un seuil critique pour se lancer dans la conquête des marchés africains. L'objectif affiché par le Maroc est de faire en sorte

⁶ Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Addis Abeba, janvier 2017

⁷ Discours de SM le Roi à l'occasion du 38ème anniversaire de la Marche Verte du 06 Novembre 2013

⁸ Discours de SM le Roi à l'occasion du 63ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple du 20 août 2016

qu'exporter ou importer à l'international ne constitue plus un « *saut vers l'inconnu* » pour ses PME. Comme l'avait souligné le secrétaire d'État marocain au commerce extérieur, Omar Hejira, dans d'un entretien le 07 août 2025 pour expliquer la « *stratégie ambitieuse marocaine* » pour propulser les exportations marocaines dans une nouvelle ère, en lançant un appel vibrant aux entreprises qui hésitent encore à se lancer à l'international : « *L'internationalisation n'est plus un saut dans l'inconnu. C'est un parcours balisé, sécurisé, et soutenu par un écosystème public mobilisé. Le potentiel est là, les outils sont là, le monde attend ce que le Maroc a de meilleur à offrir. Osez l'export, osez grandir !* ». Parmi les programmes mis en place par les différents ministères :

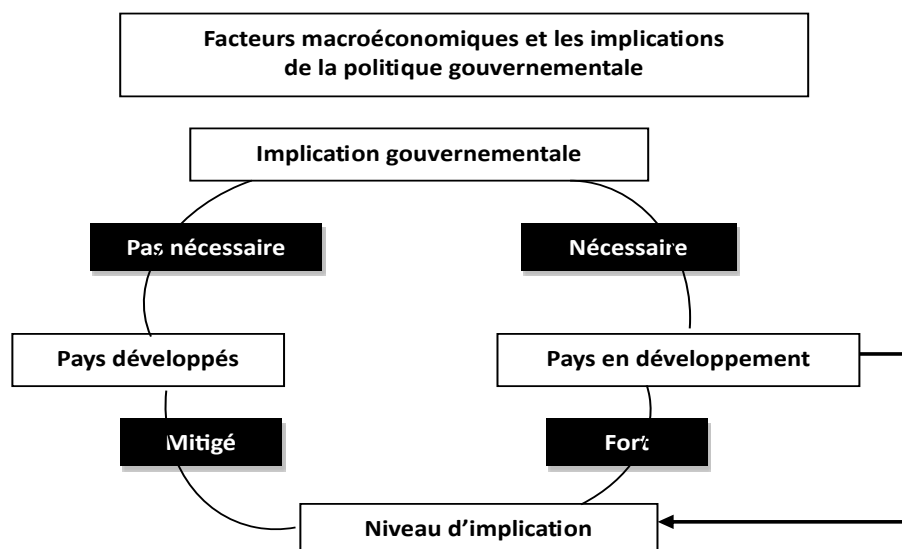
- **Le programme d'appui aux exportateurs** : Les programmes Maroc Export ; Le Programme d'Appui à l'International (Go-To-Market & le Programmes d'Appui aux Primo-exportateurs) ; Le Programmes Écosystème (Écosystème Textile Habillement) ; Le Programmes Contrats de Croissance à l'Exportation ; Le Programme Audit à l'Export ; Le dispositif « One Shop Store Export » ; Le Programme Export Morocco Now ; Le Programme Relance Export, etc.

- **Les programmes d'assurance à l'export** : Assurance-Crédit Commercial qui est géré par la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) pour protéger les exportateurs contre la défaillance des acheteurs privés étrangers ; L'Assurance-Crédit P.C.T qui garantit les exportateurs contre les risques politiques, catastrophiques et les risques de non-transferts sur des acheteurs publics et privés dans les zones à risques avec un taux de couverture qui peut atteindre 90% ; L'Assurance Foire qui couvre des frais de participation à l'exposition à l'étranger ; L'Assurance Prospection qui couvre des frais liés à la recherche de nouveaux débouchés commerciaux, etc.

- **Les projets d'infrastructures régionales et continentales** : Les 515 projets du développement du « *Sahara Marocain* » ; Les 8 projets de transformation de Dakhla en « *Hub-économique* » régional et continental, Le projet du Gazoduc Nigéria-Maroc, etc.

Tous ces différents programmes sont les fruits de collaboration entre plusieurs ministères et des organisations spécialisées dans la promotion du commerce et l'investissement au Maroc et à l'international. Les principaux dispositifs de soutien aux exportateurs sont portés par le ministère de l'industrie et du commerce et l'Agence Marocaine de Développement des Investissement et de l'Export (AMDIE).

Figure 11 : Les facteurs macroéconomiques et les implications des politiques gouvernementales dans l'implantation des IDE



Source : Réalisé par l'Auteur

Il convient de noter que l'hypothèse selon laquelle les gouvernements devraient se concentrer sur l'amélioration des fondamentaux économiques de leurs pays peut être acceptée. Cette assertion est étayée par les travaux de Jean-Amans et Abdellatif (2014) et de Plain (1996). En revanche, il est essentiel de souligner l'importance cruciale des initiatives gouvernementales visant à soutenir l'internationalisation des entreprises. Ces mesures, qui comprennent des subventions, des exonérations fiscales, des financements à taux réduit et des aides directes, sont conçues pour encourager les entreprises à s'étendre sur la scène internationale. Les États jouent un rôle déterminant dans cette démarche, en mettant en place des politiques favorables à l'expansion internationale des entreprises. Force est de noter que des entreprises marocaines font l'objet des accusations de concurrence déloyale de la part de leurs concurrentes établies dans l'Union européenne. Ces allégations font suite à des soupçons d'aide gouvernementale du Maroc à ces entreprises. Il apparaît ainsi que l'implantation des entreprises marocaines ne saurait être envisagée en dehors du cadre de la politique gouvernementale. Il convient de préciser que leur présence sur le continent n'a été observée qu'à la suite de la revitalisation des relations maroco-africaines, en réponse à l'échec des partenariats avec les pays du Nord (Berahab, 2017 ; Berahab et Dadush, 2020).

3.4.3. La stratégie des champions nationaux

Pour les pays développés, la notion des « *champions nationaux* » a émergé après la Première Guerre mondiale, mais pour les pays en développement elle a connu son envol à partir du milieu du XXe siècle. Cette stratégie fait référence aux politiques économiques interventionnistes privilégiées par les gouvernements occidentaux, en particulier pour leur reconstruction d'après-guerre. Diverses politiques industrielles ont été mises en place à cette époque, dans le but d'élargir les tissus productifs des pays et de promouvoir des secteurs d'activité spécifiques. À partir des années 1980, les opinions dominantes, initialement favorables à ces politiques, ont commencé à changer. L'idée que les États pouvaient sagement « *choisir des gagnants* », des champions subventionnés et protégés qui les représenteraient dans le commerce mondial, était devenue moins populaire à mesure que des études de cas ont montré que cette approche n'allouait pas toujours les ressources de manière efficace et favorisait les comportements de recherche de rente. La crise financière mondiale de 2008 a remis sur le devant de la scène la question de la politique industrielle dans les économies développées. La crise a incité les gouvernements à protéger certaines industries particulièrement touchées par la récession et celles qui présentaient un intérêt stratégique (par exemple, les États-Unis avec leur secteur automobile et la Grande-Bretagne avec son secteur bancaire). Ces dernières années ont vu une résurgence de la politique industrielle comme moyen de relancer des taux de croissance anémiques et de remédier aux déséquilibres que les forces du marché incontrôlées et le libre-échange mondialisé pouvaient créer pour les économies nationales (Mhaoud, 2018).

Pour son intégration africaine, le Maroc a fait du rôle de ses « *champions nationaux* » un des deux piliers de sa politique africaine. La stratégie des acteurs avec l'implantation des « *champions nationaux* » marocains dans les autres pays du continent a permis au Maroc de se hisser parmi les premiers pays investisseurs africains en Afrique. Nous citons quelques exemples ci-dessous :

- **L'OCP Groupe** : Il a une place cruciale dans cette stratégie africaine. Son importance peut être résumée dans la phrase suivante, l'OCP a besoin de l'Afrique en tant que le continent le plus dépendant de l'agriculture (70% de la population vit de l'agriculture, 80% des terres agricoles ne sont pas encore exploitées) et qui consomme 10 fois moins d'engrais que la moyenne mondiale et qui doit nourrir environ 10 milliards de personnes à l'horizon 2050. Et l'Afrique a besoin de l'OCP en tant que le leader mondial dans le domaine des solutions de nutrition des plantes et des engrais phosphatés. Relever ce défi passera nécessairement par des innovations radicales en matière agricole et par une veille stratégique et prospective pour un

approvisionnement durable du marché africain en engrais phosphatés et en minéraux de nutrition des sols (Moussa, & al, 2025).

- **Les banques marocaines :** En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'UEMOA), 6 pays d'Afrique centrale, 6 pays d'Afrique de l'Est, 3 pays d'Afrique du Nord et 2 pays d'Afrique australe (BANK AL-MAGHRIB, 2024). Les groupes ont adopté une stratégie dans le secteur de la banque de détail, par la prise de participation et par la création de nouvelles filiales.

- **les sociétés d'assurance :** elles sont présentes à travers trois sociétés Wafa Assurance, Royale Marocaine d'Assurance Watanya et Atlanta Assurance et sont spécialisées dans les domaines de l'assurance vie, non-vie et dans l'accompagnement des firmes multinationales pour répondre à leur appel d'offres pour leur besoin d'assurance.

Plusieurs autres sociétés sont aussi installées sur le continent dans plusieurs domaines comme les sociétés de télécommunications, les BTP et l'immobilier. Il y'a aussi des présences non négligeables de sociétés dans le secteur de l'énergie et des mines ; dans les transports et la logistique ; dans l'industrie pharmaceutique ; dans l'Agroalimentaire et la distribution. La présence des entreprises marocaines embarrasse tous les domaines prioritaires de l'économie.

3.4.4. Création d'un « Champion national » : Fonds, aides et soutiens aux entreprises pour promouvoir l'intégration du Maroc en Afrique

C'est une pratique courante et c'est presque la « *norme* » à l'internationale, c'est aussi un défi majeur pour les pays pauvres et en développement. Les entreprises sont souvent subventionnées à coût de millions et de milliards, pour parfois, projeter une image positive du pays ou augmenter la position géopolitique, géostratégique ou géoéconomique de ce dernier à l'international. C'est en quelques sortes la stratégie de construire un « *Champion national* ».

En effet, plusieurs études ont confirmé que les politiques macroéconomiques d'interventionnisme étatique ne sont « *ni nécessaires et ni suffisantes* » dans les politiques d'internationalisation des entreprises dans les pays développés, ces études reconnaissent au moins que les politiques gouvernementales peuvent influencer les décisions d'implantation de certaines Firmes Multinationales (FMN) (Buigues & Lacoste, 2016; Fabry & Dijkman-Valentin, 1997; Ferris et al., 1994; Hattab-Christmann, 2009; Jean-Amans & Abdellatif, 2014; Kojima, 1985; Picot-Coupey, 2009; Plain, 1996). En revanche, dans les pays en développement comme africains, il y a une corrélation entre les politiques publiques et les stratégies d'internationalisation. C'est le cas similaire qui est constaté dans la plupart des pays en développement où les gouvernements sont les initiateurs de ses politiques d'investissement en subventionnant les entreprises qui s'internationalisent. En Chine, les politiques volontaristes dites « *going global* » ont favorisé l'internationalisation des entreprises chinoises sur l'ensemble des continents. Les firmes chinoises font souvent l'objet de critiques concernant leur concurrence déloyale, souvent attribuées à des subventions gouvernementales. (Chanteau 2008 ; Dalla Costa 2009 ; Djellata-Benabderrahmane et Berezowska-Azzag 2017 ; Du Castel 2023 ; Eden et Rodriguez 2004; Louis 2021; Kaka 1993; Metral 2003; Pangarkar et Yuan 2009; Richet 2014 ; Salama 1978). Voir la Figure N° 8 pour une illustration complète des facteurs macroéconomiques et les implications des politiques gouvernementales dans l'implantation des IDE. C'est souvent dans les pays en développement ou bien des pays à vocation socialiste, communiste ou monarchique que les entreprises sont des sociétés d'Etats ou « *inféodées* » à ce dernier, et même quand ces pays atteignent un niveau de développement élevé, ils continuent toujours d'avoir une emprise sur ces entreprises surtout multinationales.

Dans un processus de construction communautaire, pour une zone d'intégration économique ou pour un pays d'accueil, la question la plus épineuse dans cette stratégie interventionniste est de définir à partir de quel niveau on peut accepter les soutiens d'un État à ses entreprises pour

que ça ne puisse constituer une concurrence déloyale pour les autres entreprises ? l'intervention de l'État peut prendre plusieurs formes dont nous identifions trois :

■ **Créer des champions nationaux** : Ce sont souvent de grandes entreprises publiques ou privées choisies et soutenues par l'État pour dominer le marché national, contrôler son économie ou concurrencer les entreprises étrangères. Trois cas de figures peuvent se présenter :

1. Les entreprises nationales peuvent appréhender cette stratégie comme une injustice ;
2. Leurs installations dans un tiers pays, surtout quand ce pays a un niveau de développement très en dessous du pays d'origine, peuvent constituer une concurrence déloyale pour les entreprises du pays d'accueil ;
3. Cette stratégie peut être nécessaire, parfois même indispensable pour la souveraineté d'un État, surtout dans les domaines financiers pour contrôler les fondamentaux économiques de son pays.

■ **Soutenir des entreprises en difficultés** : C'est quand un pays considère qu'elles sont trop importantes pour partir en faillite, ce qui est communément appelé « *Too Big to Fail* », c'est-à-dire que leurs disparitions pourraient affecter négativement l'économie du pays et l'ordre public ce qui nécessite obligatoirement l'intervention de l'État pour préserver la quiétude sociale.

■ **Aider des entreprises à atteindre un seuil critique** : ce sont des TPME qui sont soutenues pour des besoins spécifiques d'un pays, pour émerger dans des domaines clés de l'économie ou bien pour augmenter le portefeuille des entreprises exportatrices de son pays. C'est l'exemple des multitudes programmes d'incitations d'appuis, de soutiens et d'accompagnement mis en place par les différents ministères marocains pour aider les PME marocaines à intégrer les marchés africains.

La plupart des entreprises qui sont installées en Afrique qu'elles soient d'origines européennes, asiatiques ou américaines sont souvent financées ou soutenues directement ou indirectement par leurs pays de provenance, au moins leurs gouvernements interviennent pour promouvoir leur installation à travers des accords ou des conventions. Donc il revient à chaque pays de trouver les meilleures manières de créer et soutenir ces « *Champions nationaux* ».

Souvent des critères comme : la libéralisation économique et l'indépendance entre le public et le privé comme l'avait préconisé les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) pour les pays en Développement (PED) ou bien les pays développés qui conseillent les PED que l'État n'a pas vocation à être entrepreneur et le gouvernement devrait se concentrer sur l'amélioration des fondamentaux économiques du pays, sont cités pour obtenir des financements ou bien pour avoir des aides publiques au développement.

Pour l'installation des entreprises marocaines en Afrique, plusieurs mécanismes de soutiens sont mis en place par le gouvernement marocain pour faciliter l'implication du secteur privé marocain en Afrique. Ce sont des aides, des subventions, des exonérations fiscales et des fonds de garanties ou d'accompagnement, comme le fonds de 200 millions de dirhams créé en 2010 pour renforcer l'implication du secteur privé marocain en Afrique⁹ et des crédits à taux réduits. À ce titre, plusieurs institutions financières ont mis en place en collaboration avec les pouvoirs publics marocains, des initiatives pour faciliter l'accès au crédit à des taux avantageux pour les entreprises exportatrices vers les pays africaines. C'est l'exemple de « **Damane Intelaka** » d'Attijariwafa Bank qui offre une quotité de garantie à hauteur de 80% des crédits inférieurs à 1.2 millions de dirhams et cible principalement, les TPME exportatrices vers l'Afrique, les jeunes diplômés, les auto-entrepreneurs, les Micro et très petites entreprises, et les entreprises de l'économie informelle. Il vise aussi d'accompagner les jeunes entreprises en phase de création ou créées depuis moins de 5 ans dans leurs phases critiques de développement.

⁹ Office des Changes, circulaire 1732

3.4.5. L'intégration territoriale basée sur la proximité géographique

En 1990, une seule liaison maritime mensuelle relie le Maroc à travers le port de Casablanca au golfe de Guinée. Au début des années 2000, les trafics maritimes étaient assurés par le port espagnol d'Algésiras parce qu'il n'existait plus de ligne maritime entre le Maroc et ses voisins africains. Il a donc fallu attendre 2007 avec l'ouverture de Tanger Med qui deviendra après quelques années un « *hub régional* » dans le domaine maritime et l'inauguration du terminal 2 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca la même année dans le domaine aérien, pour que renaissent les relations maritimes entre les côtes méditerranéennes et atlantiques du continent. Dès ce moment, l'essentiel des trafics du port sont destinés aux pays de l'Afrique de l'Ouest et atlantique de la Mauritanie à l'Angola (Mareï, 2017; Mareï & Ninot, 2018)

La réussite du Tanger-Med a donné « *un avant-goût* » aux ambitions marocaines. Désormais, le Maroc ambitionne de faire de Dakhla, une plateforme de commerce et un centre d'attraction pour les investissements destinés à l'Afrique grâce à ses atouts indéniables pour se positionner comme un « *hub régional* » dans l'économie bleue, le tourisme, l'agriculture, la logistique et l'énergie propre (CESE, 2013, 2019). Plusieurs projets de dimension régionale et continentale sont en construction dans la région pour faciliter les échanges dans tous les domaines de l'économie (Haddad et al., 2022). La route transsaharienne Tiznit-Dakhla, est un premier pas pour combler les difficultés des chaînons manquant des grands corridors transsahariens imaginés par les bailleurs de fonds et affichés comme un maillon de développement. Elle est aussi considérée comme une première étape dans le développement des infrastructures régionales et transnationales intra-africains, pour la nouvelle ZLECAf. Concernant l'aéroport de Casablanca qui relie déjà, depuis 2016 une trentaine de destinations du Nord, de l'Ouest et du centre du continent. Le Royal Air Maroc a l'ambition d'en faire le principal terminal de transit du continent, en particulier sur les liaisons Europe-Afrique (Barre, 2019; Berriane, 2019; Wippel, 2004).

La stratégie d'implantation des entreprises marocaines sur le continent africain s'inscrit dans la continuité des courants de pénétration des échanges réalisés par les exportations marocaines sur les marchés géographiquement proches. C'est un moyen pour le Maroc de se développer sur un marché régional en plein expansion, de contourner des barrières douanières et de créer des alternatives de croissance au marché national où l'accroissement de la concurrence réduit les marges de profit des entreprises locales. Ce processus s'inscrit dans une stratégie volontariste qui vise à revitaliser les relations transsahariennes anciennes entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne. Depuis quelques années, de nouvelles dynamiques, principalement économiques, se consolident dans les zones urbaines et côtières, contribuant à renouveler les connexions entre la Méditerranée, le Sahara et le Sahel (Moussa, Mzaiz, & Gharsli, 2025b).

3.4.6. La diplomatie religieuse dans les relations avec l'Afrique de l'Ouest

La « *Tijâniyya* », fait partie de ce que J. Fletcher a appelé la « *troisième expansion* » ou « *troisième vague* » de l'Islam. Sa création s'inscrit dans une vision renouvelée religieuse et confrérique qui a marqué l'ensemble du monde musulman à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle. Ce mouvement de « *tajdîd* » ou renaissance se caractérise par l'émergence de figures religieuses, de réseaux et de structures qui, malgré leur diversité, partagent une forte approche éducative, missionnaire et militante, ainsi qu'une vénération particulière pour le Prophète, son modèle et ses enseignements.

L'implication constante du Maroc au sud du Sahara dans le cadre de cette refonte islamique lui a conféré un capital historique et symbolique qui le distingue des autres pays arabes et musulmans. Des fréquents événements et activités de la confrérie sont utilisés par le Maroc pour promouvoir son modèle religieux avec des retombées diplomatiques, notamment en termes de sensibilisation à la question du « *Sahara marocain* » en Afrique. Cette confrérie a permis au Maroc d'exercer une influence dans plusieurs pays et de continuer de jouer un rôle

sur la scène diplomatique africaine, après son retrait en 1984 dans l'OUA puis son absence lors de sa transformation en Union Africaine en 2002, en raison de la reconnaissance et de l'admission à cette date de la RASD. L'utilisation des ressources symboliques par le Maroc au sud du Sahara, a facilité l'établissement de liens entre les différents souverains marocains et les dirigeants de plusieurs pays subsahariens. Ces ressources symboliques étant généralement liées à la religion musulmane, le Maroc s'appuierait très souvent sur la composition confessionnelle des pays et surtout sur le poids sociopolitique de l'Islam dans ces mêmes pays pour choisir ses partenaires privilégiés dans le cadre d'un « *bilatéralisme sélectif* » (Sambe, 2011a, 2011b).

La diplomatie religieuse et l'usage diplomatique de la confrérie Tidjaniya ont joué un rôle non négligeable dans l'IR du Maroc en Afrique. Les relations historiques entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest sont empreintes par une profondeur religieuse basée sur la vision de la confrérie Tidjaniya. Le Maroc a longtemps utilisé cette confrérie comme un tremplin pour harmoniser ses relations dans cette région. Parmi ses vertus nous citons :

- Elle a évité l'isolation du Maroc pendant la politique de la « Chaise vide », malgré son absence dans l'Union Africaine ;
- Elle a facilité l'utilisation des « *ressources symboliques* », et les « *relations de proximité* » entre les différents souverains marocains et les dirigeants d'Afrique noire et a permis au Maroc de choisir ses partenaires privilégiés dans le cadre d'un « *bilatéralisme sélectif* » ;
- Elle a contribué à l'harmonisation des relations économiques, sociales et culturelles avec l'Afrique de l'Ouest jusqu'à faire bénéficier aux sénégalais des droits que seulement peuvent jouir des binationaux ;
- Les multiples activités de la confrérie sont utilisées par le Maroc pour consolider son modèle religieux, prévaloir sa souveraineté sur le Sahara et créer un capital historique et symbolique qui le distingue des autres pays. Chaque année, des journées culturelles dédiées au fondateur de la Tidjaniya sont organisées dans plusieurs pays en Afrique de l'Ouest.
- La Zaouïa de Fès « *siège de la confrérie* » ainsi que la Mausolée du Cheick, font l'objet de plusieurs visites dont certains qualifient à tort ou à raison, de « *pèlerinage* » ou « *second pèlerinage* » aussi important que celui de La Mecque pour les mourides.
- Elle donne la primauté au Maroc d'une mission de préservation et de diffusion de la religion, par le biais des universités, des mosquées, des prédicateurs, des Oulémas et de professeurs dans les pays dits de l'axe privilégié.
- A l'image de l'AMCI pour les étudiants subsahariens, les cheikhs aussi ont des relations avec le Palais Royal de Rabat non soumises au contrôle des autorités politiques.
- Elle permet, d'une part, l'appropriation par les acteurs politiques d'une organisation religieuse au service de la coopération, et d'autre part, la légitimation des acteurs religieux désormais « officialisés ».

Le contrôle des « *réseaux très efficaces* » de la confrérie entretient une rivalité entre le Maroc et l'Algérie depuis que cette dernière s'est aussi lancée dans la quête d'une légitimité religieuse transsaharienne, en mobilisant les origines algériennes du Cheick Sidi Ahmed Al Tidjani le fondateur de la confrérie, maintenant en retour de grâce, pour sa diplomatie africaine depuis qu'elle l'utilise comme contrepoids avec les islamistes. En 1984 et 1985, cette rivalité a conduit respectivement à l'organisation d'évènement rassemblant les Tidjanis du monde en Algérie à Aïn Madhi lieu de naissance du Cheick de la Tarîqa et au Maroc. En Algérie l'évènement fut l'occasion pour le Président Diouf de reconnaître la « *RASD* » et le « *Front Polisario* » en « *contrepartie* » d'une aide financière d'environ 20 millions de dollars. Immédiatement, l'année suivante, Rabat prend l'initiative d'organiser un colloque international sur la Tidjaniya à Fès dans la capitale spirituelle de la confrérie. L'évènement a permis au Maroc d'obtenir le soutien des plus importants guides de la Tidjaniya, une motion de réaffirmer la « *marocanité du Sahara* ». Les autorités marocaines ont également pris des mesures financières importantes en faveur de la communauté Tidjane de Kaolack, avec un don de près d'un million de dollars. La religion

reste un facteur fondamental pour les sociétés du Sud, influençant la dimension internationale au-delà de leurs frontières.

On ne peut dissocier la réussite des entreprises marocaines en Afrique et l'implication des politiques publiques. La présence significative des entreprises marocaines en Afrique a été constatée à partir des années 2000, lorsque Sa Majesté a instruit le gouvernement d'ériger l'intégration africaine au rang d'objectif principal de sa politique étrangère et de créer les conditions favorables à l'implantation des entreprises marocaines dans les marchés africains après les déboires d'une stratégie d'intégration privilégiant exclusivement les accords de partenariats Nord-Sud, et notamment avec l'Union Européenne (Berahab, 2017; Berahab et Dadush, 2020; Moubarack, 2016).

Pour les entreprises des pays développés les décisions de l'internationalisation sont souvent motivées par la taille et la croissance du marché et pour certaines entreprises les politiques gouvernementales peuvent influencer les décisions d'implantation dans le pays qui les mettent en place dans certains secteurs prioritaires mais sans que ces initiatives publiques soient suffisantes pour améliorer l'attractivité pour la plupart des pays d'accueil. En revanche pour des pays en développement du Maghreb ou ceux en transition économique de l'Asie comme la Chine et l'Inde et des pays de l'Amérique latine comme le Brésil, Dans ces pays, le taux de croissance des IDE est fortement corrélé aux choix politiques et aux incitations des différents gouvernements qui sont les initiateurs de ces politiques d'investissement à l'étranger.

3.5. La coopération dans les domaines de la recherche et la formation

3.5.1. La coopération académique, formation des cadres africains et échange d'expertises

Le continent africain est caractérisé par une faible intégration sur le plan académique qui est dû à un manque de mécanisme de reconnaissance régionale des compétences, des diplômes et des expériences professionnelles, non compatibilité des diplômes à l'échelle régionale, etc. et c'est en dépit de plusieurs traités expérimentés sur le continent, portant sur l'harmonisation des systèmes de formation comme la « *Convention d'Arusha* » qui est une stratégie continentale de l'UA pour promouvoir l'éducation en Afrique. Il y a aussi le phénomène de « *la fuite des cerveaux* » pour le continent, en effet, il y a seulement 22% de mobilité des étudiants africains à l'intérieur du continent alors que ce taux est de 87% en Europe, entravant ainsi le développement d'une formation d'excellence régionale reconnue et le renforcement de la valeur du diplôme en Afrique. C'est pourquoi le Maroc considère le domaine éducatif comme un instrument d'intégration régionale et continentale indispensable pour renforcer la cohérence et la complémentarité entre les différents pays partenaires en multipliant les initiatives pour faciliter la mobilité des étudiants et encourager la reconnaissance mutuelle des diplômes entre pays africains (CESE, 2020).

Le modèle de codéveloppement soutenu par le Maroc pour son IR considère la coopération académique comme « *un domaine d'excellence* » pour apporter des solutions aux défis qui sont de retenir les élites africaines pour l'Afrique à travers une éducation de qualité, une mobilité interafricaine et une employabilité assurée grâce à l'adéquation des formations aux besoins des marchés. Sur ce point le Maroc ambitionne de se positionner comme hub régional dans l'éducation (IRES, 2019).

Dès lors chaque année, des milliers d'étudiants issus d'un peu plus d'une quarantaine de pays africains, sont inscrits dans les écoles, instituts et universités marocains à travers l'Agence Marocaine pour la Coopération Internationale (AMCI) (Dkhissi et al., 2012; Rigat & Meite, 2016), depuis sa création en 1986, l'AMCI est devenu, un outil de la politique de coopération du gouvernement marocain dans le continent, grâce aux nombreuses bourses qu'elle octroie chaque année. Plus de 85% des étudiants étrangers au Maroc proviennent de pays africains et plus de 47 destinations différentes (AMCI, 2023). À titre d'exemple, à travers l'AMCI, le

Maroc octroie au Niger, chaque année, plus de 200 bourses d'études dans tous les domaines disponibles dans les écoles, instituts et universités marocaines.

La politique africaine du Maroc a évolué, tout en consolidant les acquis passés, vers une troisième phase marquée par une nouvelle approche de la coopération, davantage axée sur la coopération économique, l'octroi de bourses d'études et la mise en œuvre d'une politique migratoire favorable qui a permis de régulariser la situation d'environ 50 000 ressortissants africains depuis 2014. Une politique de reconnaissance mutuelle a également été adoptée dans le but de valoriser les diplômes et de faciliter la circulation et la mobilité des étudiants en Afrique et à l'international. (CESE, 2020, p. 12; Dkhissi et al., 2012).

3.5.2. La promotion des institutions de recherche à dimension panafricaine

L'OCP Group a initié, dans la continuité du « *Mouvement* » entamé en 2006, la création du Think Tank OCP Policy Center for the New South (PCNS) en lui donnant toute l'autonomie nécessaire à sa réussite et continu de soutenir ce projet qu'il considère comme « *un bien commun* »¹⁰ de dimension panafricaine. Le PCNS défend le concept d'un Sud nouveau, ouvert, responsable et entreprenant, un Sud qui définit ses propres récits et cartes mentales autour des bassins méditerranéen et sud-atlantique, dans le cadre d'une relation sans entraves avec le reste du monde. À travers son travail, il vise à soutenir l'élaboration de politiques publiques en Afrique et à donner la parole aux experts du Sud sur les développements géopolitiques qui les concernent. Cette approche, axée sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver l'expertise et l'excellence africaines qui peuvent contribuer au diagnostic et à la résolution des défis africains. Le PCNS est à la fois un think tank multilingue qui s'efforce de faire entendre la voix du Sud et un vivier de jeunes talents. Créé en 2014 à Rabat, le think tank s'est rapidement imposé parmi les institutions de recherche appliquée en économie et en sciences sociales au Maroc, en Afrique et dans le Sud global. Ce succès est d'autant plus remarquable que la moyenne d'âge de ses équipes est d'environ 30 ans. (OCP Policy Center, 2021a).

Au niveau institutionnel, l'année 2021 a vu le Policy Centre obtenir le statut d'utilité publique auprès des autorités marocaines compétentes. Cette reconnaissance témoigne de son expertise multidisciplinaire et de ses capacités d'analyse et de proposition dans un cadre de gestion prudente et transparente. Il rassemble des chercheurs résidents et non-résidents au sein de deux comités qui contribuent à maintenir un haut niveau de qualité de la recherche. Grâce au développement intensif de ses activités, en tant qu'incubateur d'idées et vivier de talents, il s'est imposé comme un espace d'analyse et de réflexion crédible, à l'écoute des préoccupations et des sentiments des sociétés marocaines et africaines et plus généralement, du Sud global. (OCP Policy Center, 2021b). Trois grands programmes sont principalement réservés pour le continent :

1- Comprendre les dynamiques internes de l'Afrique : Ce programme s'articule autour des cinq axes de recherche suivants :

1. Mutations de l'État en Afrique et dynamiques des institutions africaines ;
2. Sociétés africaines au XXI^e siècle ;
3. Jeux de pouvoir intra-africains ;
4. Nexus paix-développement-sécurité ;
5. Migrations et mobilités.

L'objectif de ce programme est de décrypter les transformations internes de l'Afrique afin d'analyser les changements qui se produisent sur le continent d'un point de vue politique, sociétal, sécuritaire et stratégique.

2- Construire une Afrique autonome dans un monde interdépendant : Ce programme couvre les quatre domaines de recherche ci-dessous :

¹⁰ K. El Aynaoui est président exécutif du Policy Center et doyen de la Faculté de gouvernance et de sciences économiques et sociales (FGSES) de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Rabat.

1. Les jeux de puissances en action ;
2. L'autonomie stratégique de l'Afrique ;
3. Les dynamiques stratégiques régionales,
4. L'Afrique dans l'Atlantique élargi.

Il a comme objectif d'étudier et de soutenir les efforts d'autonomie du continent africain, que la dynamique de l'influence et de la mondialisation a positionné comme un acteur clé dans les relations internationales contemporaines. Des transitions africaines importantes ont eu lieu au cours des deux dernières décennies, faisant de l'Afrique un acteur clé dans les relations internationales contemporaines. Le programme accorde une attention particulière à la lutte pour le pouvoir sur le continent africain, à l'autonomie stratégique de l'Afrique, à la dynamique stratégique régionale et à l'Afrique dans l'espace atlantique au sens large.

3- Penser l'émergence de l'Afrique dans la nouvelle mondialisation : Ce programme s'articule autour de six axes de recherche :

1. Transformation structurelle ;
2. Intégration et commerce ;
3. Transition écologique et ressources naturelles ;
4. Politiques agricoles et de sécurité alimentaire ;
5. Marché du travail, éducation et inclusion sociale ;
6. Recherche et l'innovation.

Tout en explorant les moteurs de l'émergence économique de l'Afrique dans un monde en mutation, ce programme couvre tous les aspects de la transformation structurelle des systèmes de production africains, condition préalable à l'amélioration du bien-être et à une croissance inclusive. En 2021, le Centre a publié 123 ouvrages de recherche, dont 16 livres. Ses rapports annuels constituent désormais un récit sur l'Afrique et par l'Afrique. Chaque année, il publie plusieurs rapports, dont un rapport annuel sur l'économie africaine et un rapport annuel sur la géopolitique africaine. Il a également organisé 110 événements, dont ses événements phares réguliers : les Dialogues de l'Atlantique, la Conférence annuelle sur la paix et la sécurité en Afrique, Conférence, Director's Forum, les Dialogues stratégiques et des événements nationaux et internationaux de grande envergure (OCP, 2021b, 2021a; OCP Group, 2015; OCP Policy Center, 2021b, 2021b).

Le PCNS est une académie et un vivier de jeunes multilingues. Cet espace de discussion sur les politiques publiques et les problèmes du Sud par le sud-est d'une importance cruciale. Parce que les groupes de réflexion sont généralement situés dans le Nord et se préoccupent des intérêts du Nord. C'est une idée admirable de créer un réseau entre des personnes de différentes régions et d'aller au Sud pour discuter du Sud. Même au Brésil, il n'y a pas de structure qui joue ce rôle ! La participation effective des jeunes est visible et leur présence dans les discussions est importante, car ils seront les leaders de demain (Marcus Vinicius de Freitas 2021a).

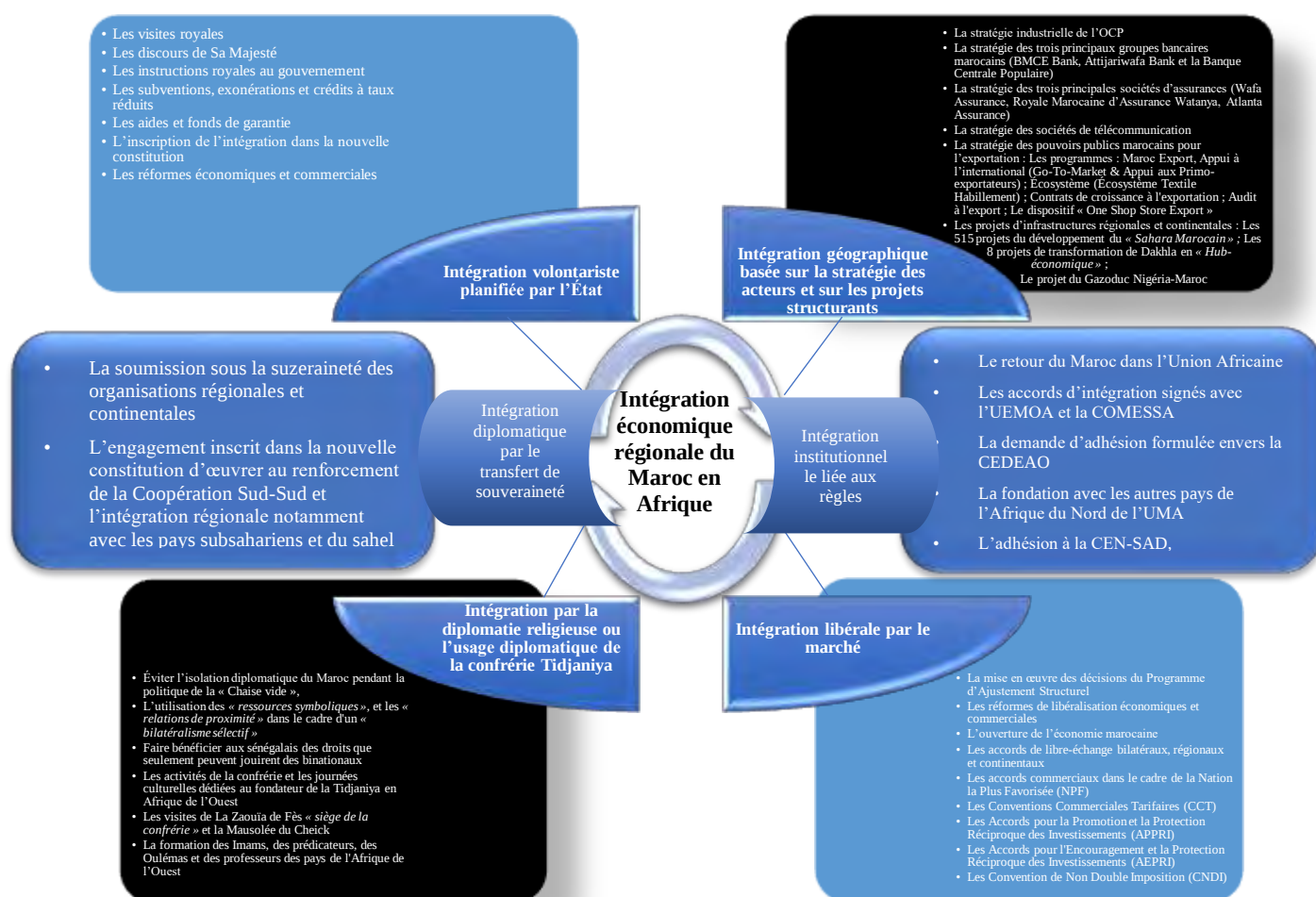
La poursuite d'un dialogue intergénérationnel franc et ouvert fait partie de la mission du Policy Center, voire de sa raison d'être. Les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les décideurs de demain, représentent plus de la moitié de la population au Maroc, comme dans de nombreux pays d'Afrique. Ils doivent pouvoir s'exprimer, ne serait-ce que pour contribuer aux politiques publiques et façonner leur avenir.

Il y a aussi la création par Mostafa Terrab en 2013 de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Benguerir, dotée d'un écosystème dédié à la recherche appliquée et un catalyseur pour les talents africains. L'université attire des chercheurs internationaux et des milliers d'étudiants de tout le continent. Elle est organisée en campus connectés et développe des centres d'excellences dans les domaines de l'agriculture, de précision, des énergies renouvelables, des biotechnologies, de l'intelligence artificielle, de la science des données, etc. plus qu'une vitrine institutionnelle, l'UM6P est un outil de souveraineté cognitive dans une Afrique qui aspire à penser par elle-même et pour elle-même. C'est aussi une réponse concrète

à la fuite des cerveaux. Au lieu de voir ses jeunes talents s'exiler, l'université ambitionne de leur offrir les conditions d'un ancrage localement compétitif, dans une logique de rayonnement continentale.

L'IER du Maroc avec les pays de son continent embarrasse aujourd'hui toutes les branches de l'économie. Depuis le début des années 2000, le Maroc a multiplié les initiatives et affiché sa détermination pour les causes de la CSS et l'IER en Afrique et plus globalement dans les pays du sud. Il ne cesse d'intensifier ses initiatives, notamment par la mise en place de groupes de travail, de forums d'affaires, de programmes de formation, etc. Sa participation active dans l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'UA et la ratification de la ZLECAf sont des illustrations concrètes de la vision panafricaine du Maroc.

Figure 12 : Modèle pratique d'évaluation de l'IR du Maroc avec le reste de l'Afrique



Source : Réalisé par l'Auteur

4. Conclusion

Nous étions partis pour analyser les caractéristiques de l'IR du Maroc avec ses partenaires africains en général et spécifiquement avec les pays de l'Afrique de l'Ouest. Comme périmètre temporel, notre analyse s'est principalement focalisée sur la nouvelle politique africaine du Maroc qui coïncide avec le début des années 2000. Cette période a propulsé les relations Maroc-africaines dans une nouvelle dimension qui a placé l'Afrique au cœur de la politique étrangère du Maroc. Cette tendance panafricaniste est devenue une volonté politique et un choix stratégique pour le Maroc, inscrit dans sa nouvelle constitution de 2011.

Les 20 formes et caractéristiques que nous avons identifiées ont été classées dans cinq sections majeurs : la 1^{ère} a situé le Maroc dans la CSS en expliquant son passage d'une CNS à une CSS, les objectifs et avantages pour le Maroc et les différentes formes que prenne cette coopération. La 2nd a fait le tour sur le corpus juridique qui régit l'IR entre le Maroc et ses partenaires africains, elle s'est surtout focalisée sur les différents accords d'IER et d'IDE et les organisations d'IER auxquelles le Maroc est affilié. La 3^{ème} a expliqué les différentes formes de coopération économique et financière en étayant des réformes économico-commerciales, l'évolution des échanges et du nombre des exportateurs permanents, les pays sur lesquels sont concentrés les IDEM et la domination du secteur bancaire en Afrique. La 4^{ème} a analysé la diplomatie africaine du Maroc et l'intervention de l'État dans les politiques d'intégration africaine en faisant un diagnostic du secteur public et privé ainsi qu'un examen de la diplomatie religieuse avec les pays de l'Afrique de l'Ouest. La 5^{ème} a passé au crible la coopération académique en mettant en avant les avancées récentes du système éducatif marocain, les possibilités de partage et l'émergence de quelques institutions de recherche qui se veulent proposer des solutions africaines par les Africains aux problèmes africains.

L'UE reste le principal partenaire du Maroc en concentrant environ 2/3 du commerce extérieur marocain. Malgré les efforts affichés par le Maroc pour promouvoir ses partenariats économiques avec les pays africains, le continent africain reste le dernier partenaire commercial du Maroc. Il est aussi important de noter que c'est seulement sur l'Afrique que le Maroc dégagne un solde commercial excédentaire. Cependant, l'excédent commercial (EC) avec le continent continue de baisser depuis quelques années. Dans sa globalité, les échanges commerciaux entre le Maroc et les autres pays africains ne représentent même pas 5% de son commerce extérieur. Les CER auxquelles appartient le Maroc sont économiquement et politiquement faiblement intégrées. Pour la CEN-SAD son processus d'IR est entravé par la composition hétérogène des pays issus de différentes CER et pour l'Union du Maghreb Arabe, son processus d'intégration reste bloqué par plusieurs obstacles, dont les frontières terrestres fermées entre le Maroc et l'Algérie.

La réussite de l'intégration économique marocaine avec le reste du continent est due principalement grâce aux IDEM qui l'emportent sur les exportations et les importations. Les investissements étrangers marocains destinés à l'Afrique dépassent souvent 50% des IDEM alors que le pourcentage des échanges commerciaux stagne entre 3% et 6% du total du commerce extérieur marocain.

L'interventionnisme public dans les politiques d'IR en Afrique est articulé sur deux stratégies majeures complémentaires. La première est adossée sur la philosophie marocaine « *un continent, une infrastructure* » et se veut investir dans des corridors orientés continent, dans les projets régionaux structurants et dans les perspectives en phase et liées avec les grands enjeux régionaux, continentaux et mondiaux. La deuxième est basée sur des programmes d'incitation, de soutiens et d'accompagnement du secteur privé marocain pour se lancer dans la conquête des marchés africains. À titre d'exemple, lors des visites royales, plusieurs accords ont été signés incluant des entreprises publiques et privées pour les intégrer dans les dynamiques économiques régionales.

L'analyse des résultats montre aussi que le modèle et les différentes formes d'IER et de CSS adopté par le Maroc envers les autres pays africains, peut être articulé sur deux volets majeurs qui sont cependant, complémentaires : Le premier est basé sur la stratégie publique d'intégration, il est focalisé d'une part, sur la philosophie « *un continent, une infrastructure* » et se veut, investir dans des corridors orientés continent, dans des projets régionaux structurants et dans des perspectives en phase avec les grands enjeux régionaux, continentaux et mondiaux. Le financement et le développement des projets d'infrastructures régionales et continentales dont le Maroc est l'initiateur dans les régions Sahélo-saharienne et Maghrebo-Atlantique constituent aujourd'hui le centre d'intérêt de plusieurs pays africains et l'espoir de ses peuples

pour une intégration effective. D'autre part, cette approche aspire à construire des partenariats sur le partage d'expertise, d'expérience, des ressources stratégiques, de vision du développement et l'entraide visant à favoriser la bonne gouvernance. Elle veut aussi encourager, assurer et apporter les aides nécessaires aux secteurs privés marocains pour les inciter à s'internationaliser sur les marchés africains. Cette approche ambitionne aussi avec plusieurs programmes, dispositifs et projets d'impliquer les TPME marocaines en leur créant les conditions nécessaires leur permettant d'atteindre le seuil critique pour se lancer dans la conquête des marchés africains. Sur ce point, l'objectif affiché par le Maroc est de faire en sorte qu'exporter ou importer vers et de l'Afrique ne constitue plus un « saut vers l'inconnu » pour les TPME Marocaines. Le deuxième volet est basé sur la stratégie des acteurs privés marocains. Cette forme d'intégration est principalement adossée sur la politique des « champions nationaux ». Elle ambitionne de promouvoir les IDEMA dans tous les domaines prioritaires de l'économie : l'industrie, la finance, les assurances, l'ingénierie, les télécommunications, les BTP, et les énergies renouvelables, etc.

L'IR du Maroc en Afrique impacte donc l'intégration africaine à travers des partenariats gagnant-gagnant, la mise en œuvre de réformes économique-commerciales, la construction d'infrastructures régionales et continentales, la promotion des investissements publics et privés, une croissance soutenue et continue des échanges commerciaux et une coopération académique renforcée.

- **Les apports de la recherche :**

Bien que le terme aille apparaître dans les écrits et les débats politiques dans les dernières années du XIX^{ème} siècle, notre monde a toujours fonctionné sur les principes du régionalisme et de la régionalisation. C'est aussi la voie qui a toujours été privilégiée par les nations pour faire face à leurs défis existentiels « *Union fait la force* ». Le régionalisme, c'est plus qu'un concept, puisqu'il embrasse tout sans rien étreindre. L'empreinte du régionalisme et de la régionalisation a tellement empreint notre histoire, qu'elle est devenue indissociable à notre monde moderne.

Apports théoriques et définitionnels

- Cette recherche enrichit le dialogue entre plusieurs approches en montrant leurs limites et mérites dans un cadre processuel et temporel de l'IER
- Cette étude a montré qu'au-delà des théories sur le CI, l'IER peut être située directement dans les différents courants de pensée économique en proposant une définition de l'IER, le niveau et la forme du régionalisme dans les quatre principaux paradigmes économiques : la Pensée mercantiliste, le courant physiocrate, les écoles classiques et l'idéologie marxiste.
- Notre recherche a proposé une approche théorique qui permet d'analyser le processus d'IR entre le Maroc et le reste de l'Afrique ainsi que de comprendre la nouvelle politique marocaine d'IER en Afrique. Cette approche basée sur 5 typologies a été enrichie et complétée par une 6^{ème} typologie structurée au tour de la « *confrérie Tidjaniya* » que nous considérons incontournable pour expliquer l'intégration marocaine en Afrique.
- Nous avons aussi proposé un modèle théorique qui prend en compte les différentes typologies proposées par Philippe Hugon et la conception complémentaire permettant d'analyser l'IR du Maroc en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

Apports pratiques :

- Les résultats mettent en lumière plusieurs pistes concrètes et cohérentes en phase avec les priorités nationales des différents partenaires.
- L'analyse et la discussion des résultats basées sur le modèle théorique nous ont permis de proposer un modèle pratique permettant d'analyser l'IER du Maroc en Afrique. Le modèle déduit de la démarche scientifique permet de comprendre les caractéristiques, les formes et le

processus de l'IR et économique du Maroc en Afrique. Il explique aussi la nouvelle politique d'IER du Maroc basé sur la stratégie des acteurs et sur des projets d'infrastructures régionales et continentales.

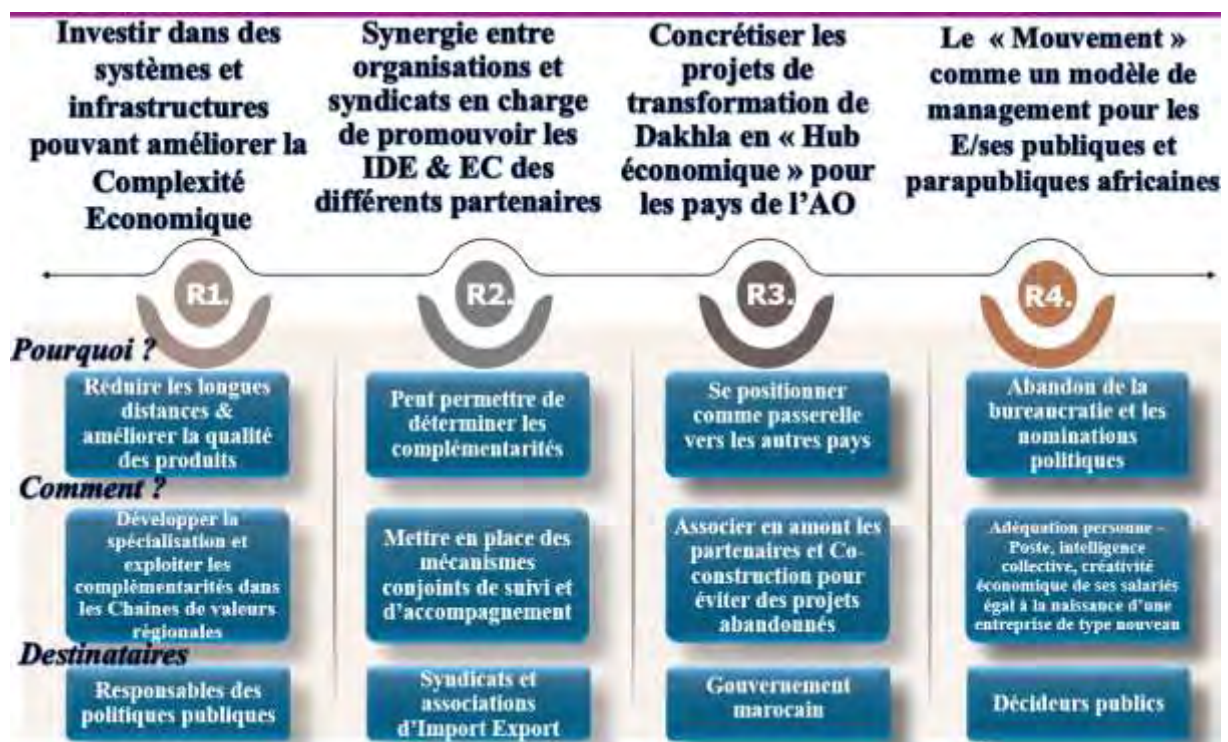
- Cette étude a aussi donné des éléments qui montrent que le Maroc adopte une approche d'IE basée sur le Codéveloppement
- Notre travail contribue au débat sur les conditions d'une IER réussie, inclusive et durable dont le centre structurant serait le Codéveloppement.

• **Les limites de la recherche :**

- Transversalité et délimitation du sujet : D'une part, l'IR en tant que phénomène économique ou processus social est caractérisée par sa complexité et la polysémie autour de son champ d'application à cause de la transversalité du phénomène, pouvant relever du domaine économique, politique, juridique, social, environnemental ou de management. D'autre part, chacune des 5 formes d'intégration retenues pourrait faire l'objet d'un article, le sujet occupe donc un périmètre de recherche très élargi.
- Une approche encore narrative et descriptive, qui gagnerait à être complétée par des études et enquêtes quantitatives ou des observations approfondies du terrain. Cette problématique sera traitée dans un article prochainement.
- Aussi, notre recherche ne vise pas à analyser l'IER du Maroc en lien avec une CER mais plutôt, il a essayé d'appréhender la présence économique et socioculturelle du Maroc en Afrique de l'Ouest. Le fait de se focaliser principalement sur les plus grands partenaires du Maroc sur le continent limite la généralisation des résultats.

• **Recommandations et perspectives de recherche :**

Hormis les perspectives de recherche qui découlent directement de ces limites, le constat général sur l'IER du Maroc en Afrique, nous amène à formuler un certain nombre de recommandations qui émergent de cette recherche. Ces recommandations sont à la fois des propositions concrètes pour améliorer l'IER du Maroc et peuvent entrer dans une perspective de recherches futures.





Références

- (1). Abourabi, Y. (2022). Comment le Maroc est-il devenu une puissance africaine ? *The Conversation*.
- (2). Abourabi, Y., Mehdi, A., Jean-Noël, F., Benjelloun, S., & Radi, S. (2017). *La nouvelle politique migratoire du Maroc comme instrument diplomatique*. Konrad-Adenauer-Stiftung e.V., Bureau du Maroc.
- (3). Adimi, P. A. (2015). Nouvelle offensive diplomatique du Maroc en Afrique Subsaharienne : Quel regard. *Paix et Securite Internationales*, (3), 109 à 124.

- (4). AMCI. (2023). *AMCI - Agence Marocaine de la Coopération Internationale | AMCI*.
- (5). Azirar, A., Kasraoui, H., & Fhail, A. (2023). Stratégie économique du maroc en Afrique : Le modèle Chérifien de co-développement. *IMIS: Institut Marocain d'Intelligence Economique*, 46.
- (6). Baba-Moussa, A. (2017). *L'intégration régionale en Afrique : Enjeux et perspectives*. L'Harmattan.
- (7). BAD, & BMICE. (2019). *Rapport sur l'IR au Maghreb : Défis et Opportunités du Secteur Privé*.
- (8). Balafrej, A. (1962, juin 1). *La charte de Casablanca et l'unité africaine*. Le Monde diplomatique.
- (9). BANK AL-MAGHRIB. (2024). *Rapport annuel sur la supervision bancaire*.
- (10). Barre, A. (Éd.). (2019). Les nouveaux axes de la diplomatie marocaine. In *Le Maghreb et son sud : Vers des liens renouvelés Partie I et II*. CNRS Éditions.
- (11). Benchekroun, B. A., & Slaoui, A. (2018). La coopération sud-sud entre le Maroc et ses partenaires africains : État des lieux et leviers de développement. *IMIST: public & nonprofit management review*, 3(1), 130-137.
- (12). Berahab, R. (2017). Relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : Quels potentiels pour le commerce et les investissements directs étrangers? *OCP Policy Center for the South*, 1-10.
- (13). Berahab, R., & Dadush, U. (2020). Le Maroc a-t-il bénéficié de l'accord de libre-échange conclu avec l'Union européenne? *OCP Policy Center for the South*, 36.
- (14). Berriane, J. (2019). Les Marocains de l'Afrique de l'Ouest. Evolutions récentes d'une communauté en mouvement (Sénégal et Côte d'Ivoire). *HAL Open science*, 571-611.
- (15). Bourguinat, H. (1966). Realisme et theorie de l'Union douaniere. *Revue économique*, 17(6), 949-974.
- (16). Bourhriba, P. O., & Mandri, B. (2022). *Réinvestissement des IDE au Maroc : Un potentiel à exploiter*.
- (17). Boussetta, M. (2008). Intégration sud-sud et son impact sur les pays arabes du sud de la méditerranée : Le cas des pays de la déclaration d'agadir. *HCP, Centre national de documentation*, 64.
- (18). Buigues, P.-A., & Lacoste, D. (2016). Les stratégies d'internationalisation des entreprises françaises et des entreprises allemandes : Deux modèles d'entrée opposés. *Annales des Mines - Gérer & comprendre*, 124(2), 52-61.
- (19). CESE. (2013). *Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud* (p. 65) [Commission ad hoc]. Conseil Economique, Social et Environnemental].
- (20). CESE. (2019). *Le nouveau modèle de développement du Maroc* (p. 70) [Contribution]. Conseil Economique, Social et Environnemental].
- (21). CESE (avec Reda Chami, A.). (2020). *L'intégration régionale du Maroc en Afrique : Pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique* (p. 54) [Rapport prospectif]. CESE.
- (22). CFC. (2018). CFC, une place financière dynamique au service de l'Afrique. *Casablanca Finance City Authority*.
- (23). Chanteau, J.-P. (2008). Quantification et analyse stratégique des délocalisations. *Revue d'économie industrielle*, (124), Article 124.
- (24). Chevassus, E., & Unguru, M. (2002). L'élargissement de l'union douanière européenne aux pays d'Europe centrale et orientale Les enjeux pour les échanges agricoles et alimentaires des pays-tiers. *Économie rurale*, 267(1), 42-55.
- (25). Chouhaibi, A. (2021). *Impacte de la pandémie de Covid-19 sur les investissements marocains en Afrique de l'Ouest : Cas de la CEDEAO*.

- (26). Coly, J. K., & Carta Winter, L. A. (2021). Reflexions autour de la protection des consommateurs de la zone de libre-échange continentale africaine (zlecaf) dans la perspective d'intégration économique communautaire de l'ua. *Pontificia Universidade Católica of Paraná*, 35.
- (27). Cooper, C. A., & Massell, B. F. (1965). A New Look at Customs Union Theory. *The Economic Journal*, 75(300), 742-747.
- (28). Dafir, A. (2021). Les entreprises marocaines en Afrique subsaharienne : Logiques et défis. *Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, 3(3), 141-150.
- (29). Dafir, A. (2022). L'internationalisation des entreprises marocaines en Afrique subsaharienne : Quels enjeux ? : *Maghreb - Machrek*, N° 248-249(1), 5-15.
- (30). Dafir, A. (2024). Le Soft Power du Maroc en Afrique subsaharienne : Une Diplomatie Culturelle au Service des Intérêts Économiques. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(12), 687-695.
- (31). Dalla Costa, A. (2009). La Vale dans le nouveau contexte d'internationalisation des entreprises brésiliennes. *Entreprises et histoire*, 54(1), 86-106. <https://doi.org/10.3917/eh.054.0086>
- (32). Deblock, C., Brunelle, D., & Rioux, M. (2001). Globalisation, investissements et concurrence la voie du régionalisme : Le projet des Amériques. *Université du Québec à Montréal Département de science politique : Groupe de recherche sur l'intégration continentale*.
- (33). Deblock, C., Brunelle, D., & Rioux, M. (2003). Zone de libre-échange des Amériques et intégration en profondeur asymétrique. *Intégration Euro-Méditerranéenne et Stratégies Économiques*, 313-325.
- (34). Djellata-Benabderrahmane, A., & Berezowska-Azzag, E. (2017). Attraction des investissements et exigences de localisation des activités métropolitaines à Alger. *Géographie, économie, société*, 19(4), 485-512.
- (35). Dkhissi, S., Amattat, M., Yahia, A. E., & Echoundi, M. (2012). *RAPPORT_AFRIQUE « Les relations Maroc-Afrique : Les voies d'une stratégie globale et renouvelée »pdf* (p. 129).
- (36). Du Castel, V. (2023). L'intelligence économique en Afrique au prisme de l'énergie. *Revue internationale d'intelligence économique*, 15(1), 37-53.
- (37). Eden, L., & Rodriguez, P. (2004). How Weak Are the Signals? International Price Indices and Multinational Enterprises. *Journal of International Business Studies*, 35(1), 61-74.
- (38). Fabry, N., & Dijksman-Valentin, L. (1997). Les déterminants des investissements directs manufacturiers allemands dans les pays d'Europe centrale. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 28(2), 17-37.
- (39). Fatima, F. (2012). *Compétitivité des exportations marocaines en Afrique subsaharienne VF*.
- (40). Ferris, S. P., Thompson, G. R., & Valsan, C. (1994). Foreign Direct Investment in an Emerging Market Economy : The Case of Romania. *Eastern European Economics*, 32(4), 81-95.
- (41). Figuière, C., & Guilhot, L. (2007). Vers une typologie des « processus » régionaux : Le cas de l'Asie orientale. *Revue Tiers Monde*, 192(4), 895-917. Cairn.info.
- (42). Haddad, E. A., Arbouch, M., Rocha, A. A., & Vale, V. A. (2022). Valuing the Economic Cost of Remoteness : A Case Study of the Tiznit-Dakhla Expressway in Morocco. *OCF Policy Center for the South*.
- (43). Hattab-Christmann, M. (2009). Mutations dans l'industrie aéronautique française et nouvelles localisations au Maroc. Vers l'émergence de nouveaux territoires de l'aéronautique ? *Géographie, économie, société*, 11(3), 251-274.

- (44). Hugon, P. (1998). Les accords de libre-échange avec les pays du sud et de l'est de la méditerranée entre la régionalisation et la mondialisation. *Université Paris X-Nanterre, CERED/FORUM., Tiers-Monde*, (9-1999).
- (45). Hugon, P. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Revue Tiers Monde, JSTOR*, 43(169), 9-25.
- (46). Hugon, P. (2003). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. KARTHALA Editions.
- (47). Institut Amadeus. (2014). *Partenariat Afrique-Maroc : Les 15 recommandations pour un co-développement responsable et durable*, (6 Rue Annassime, secteur 9 Bloc I, Hay Ryad).
- (48). Iraqi, A. (2019). Répartition cartographique des investissements directs étrangers marocains en Afrique : lecture géostratégique. *Public & nonprofit management review*, 4(2).
- (49). Iraqi, A. (2020). Approche analytique de la ventilation des investissements directs étrangers marocains en Afrique : Trifurcation stratégique. *Revue Marocaine d'Economie*, (3), 44-59.
- (50). IRES. (2019). *RS-Relations-internationales-ACTUALISE-9-8-2019-Chapitre-4.pdf*.
- (51). Jean-Amans, C., & Abdellatif, M. (2014). Modes d'implantation des PME à l'étranger : Le choix entre filiale 100 % et coentreprise internationale. *Management international*, 18, 195.
- (52). Kaka, A. (1993). Entreprises étrangères et activités industrielles en Afrique de l'Ouest. *Africa Development / Afrique et Développement*, 18(2), 79-95.
- (53). Kang, Y.-D. (2016). Development of Regionalism: New Criteria and Typology. *Journal of Economic Integration*, 31(2), 234-274.
- (54). Kebabdjian, G. (2004). Economie politique du régionalisme: Le cas euro-méditerranéen. *Région et Développement*, (19), 34.
- (55). Khalid, A. (2016). Le transfert de pratiques RH au sein des firmes multinationales : impact des facteurs contextuels- Cas des Multinationales Françaises implantées au Maroc -. ISCAE.
- (56). Kojima, K. (1985). Japanese and American Direct Investment in Asia : A Comparative Analysis. *Hitotsubashi Journal of Economics*, 26(1), 1-35.
- (57). Kosidlo, A. (2019). Morocco–difficult return to the african union. part ii : In search of allies. colloquium edukacja – polityka – historia kwartalnik, 1-26.
- (58). Krugman, P. (1991). *Théorie de commerce international et le protectionisme*.
- (59). Larramendi, M. H., & Tomé-Alonso, B. (2017). The return of Morocco to the African Union. *Research Group on Arab and Muslim Societies IEMed Mediterranean Yearbook*, 1-5.
- (60). Le Roi M VI. (2013, novembre 6). *Discours à l'occasion du 38ème anniversaire de la Marche Verte*".
- (61). Lipsey, R. G. (1960). The Theory of Customs Unions: A General Survey. *The Economic Journal*, 70(279), 496-513.
- (62). Louis, M. (2021). *Évaluation ex-post de l'impact des chapitres commerciaux des accords d'association euro-méditerranéens avec six partenaires : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie* (p. 45). FEMISE.
- (63). Maati, M. (2020, mai 6). La Conférence de Casablanca. *Zamane*. <https://zamane.ma>
- (64). Madani, A. H. (2020). *1999 – 2020 LE MAROC EN AFRIQUE : Diplomatie, Sécurité & Développement*. Policy Center for the Nex South.
- (65). Magee, C. S. P. (2016). Trade creation, trade diversion, and the general equilibrium effects of regional trade agreements : A study of the European Community–Turkey

- customs union. *Review of World Economics / Weltwirtschaftliches Archiv*, 152(2), 383-399.
- (66). Magrin, G., & Gana, A. (2014). Autour du lac Tchad, l'intégration régionale dans tous ses états. In Y. Richard, *La régionalisation du monde* (p. 234 à 250). KARTHALA Editions.
- (67). Mareï, N. (2017). Régionalisation entre Maghreb et Afrique de l'ouest : Regard géographique. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (Hors-série. Transformations).
- (68). Mareï, N., & Ninot, O. (2018). Entre Afrique du Nord et de l'Ouest, les relations transsahariennes à un moment charnière. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 95(95-2), 239-258.
- (69). Martín, I., & Santonja, P. (2010). *Le Statut avancé UE-Maroc et les collectivités locales : "Le Statut avancé à l'épreuve de l'Union pour la Méditerranée (GERM)*.
- (70). Mbuyi, K. (2021). *Le néopanafricanisme ou l'idéologie de l'unité africaine et praxis de développement en Afrique. Revista de Estudios Africanos*.
- (71). Meade, J. (1955). Notes on the Franciscans in the Huasteca Region of Mexico. *The Americas*, 11(3), 429-447.
- (72). MEFRA. (2015). *Relations Maroc-Afrique : L'ambition d'une «nouvelle frontière»*,.
- (73). MEFRA. (2019). *Ministère de l'Economie des Finance et de la Réforme de l'Administration : Refonte Internet Revue al maliya*.
- (74). Mesa, B., & Hamdaoui, Y. (2018). Le Maroc, un "acteur émancipé" dans la géopolitique sahélienne. *Paix et Sécurité Internationales*, (6), 131-143.
- (75). Metral, A. (2003). Forces centrifuges et forces centripètes autour de la métropole tunisoise. Les entrepreneurs locaux, acteurs de la localisation industrielle. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, avril(2), 267-290.
- (76). Mezene, M., & Echoundi, M. (2020). Les IDE marocains en Afrique : en cours de développement et de diversification géographique et sectorielle. *Finance & Finance Internationale*, 1(18).
- (77). Mhaoud, S. (2018). Un concept multidimensionnel. In *Les Champions nationaux* (p. 17-41). En toutes lettres. <https://shs.cairn.info>
- (78). Mokhefi, M., & Antil, A. (2012). Le Sahel : Une zone grise aux portes du Maghreb. In *Le Maghreb et son sud : Vers des liens renouvelés* (p. 9-16). CNRS.
- (79). Moubarack, L., Bamba Diop, M., Prudence, K., Hamidou BOCAR Sall, H., & Boubacar Sané. (2016). Relations Maroc-Afrique subsaharienne : Quel bilan pour les 15 dernières années ? *OCP Policy Center for the South*, 67.
- (80). Mouline, M. T. (2013). *DYNAMIQUE DES ÉCHANGES SUD-SUD : UNE ESQUISSE D'APPRECIATION DU POTENTIEL DES RELATIONS MAROC-AFRIQUE*.
- (81). Moussa, B., Mzaiz, M., & Elmaataoui, R. (2025). Renforcement des réseaux d'échanges Sud-Sud et financement de l'innovation Agricole en Afrique : Cas du Groupe OCP. *Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, 6(1), Article 1.
- (82). Moussa, B., Mzaiz, M., & Ghrasli, A. E. (2025a). La stratégie marocaine d'intégration régionale et du codéveloppement dans une Afrique en mutation. *Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, 6(1), Article 1.
- (83). Moussa, B., Mzaiz, M., & Ghrasli, A. E. (2025b). Les facteurs déterminants des stratégies d'implantation des entreprises marocaines en Afrique. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(5), Article 5.
- (84). Nachoui, I. (2022). Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique Subsaharienne. *Espace géographique et Société Marocaine*, (60).

- (85). Nations Unies, & UNOSSC. (2015, novembre 10). *Buenos Aires Plan of Action for Promoting and Implementing Technical Cooperation among Developing Countries Archives—United Nations Sustainable Development*.
- (86). OCDE. (2023). *La coopération triangulaire—OCDE*.
- (87). OCE. (2025). *The OEC PRO Tariff Simulator Report*. The Observatory of Economic Complexity.
- (88). OCP. (2021a). *Rapport Annuel* (p. 62). OCP.
- (89). OCP. (2021b). *Rapport financier annuel*.
- (90). OCP Group. (2015). *Rapport d'activité*.
- (91). OCP Policy Center. (2021a). *Le Policy Center for the New South, fabrique de jeunes talents*.
- (92). OCP Policy Center. (2021b). *RAPPORT D'ACTIVITÉ*. OCP Policy Center.
- (93). Office des Changes. (2017). *Maroc – CEDEAO : Cadre réglementaire et évolution des échanges extérieurs (commerce et investissements)*.
- (94). Office des Changes. (2022). *Etude—Analyse multidimensionnelle du profil des exportateurs marocains actifs* WORD.pdf.
- (95). Office des Changes. (2023a). *Rapport Annuel : balance des paiements et position extérieure globale du Maroc* .pdf.
- (96). Office des Changes. (2023b). *Rapport Annuel : Commerce extérieur du Maroc_Site_VF* .pdf.
- (97). Office des Changes. (2024). *Rapport Annuel : Commerce Extérieur du Maroc VF_0.pdf*.
- (98). ONU. (2009, décembre 3). *Le document final de la Conférence de haut niveau tenue à Nairobi, la coopération Sud-Sud est « un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité » | Couverture des réunions & communiqués de presse*.
- (99). ONU. (2018). *La coopération Sud-Sud et triangulaire en action*. UNOSSC/UNESCO.
- (100). ONU. (2019). *Rapport de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la CSS*.
- (101). ONU. (2023a). *À propos de la coopération Sud-Sud et triangulaire*. UNOSSC.
- (102). ONU. (2025). *Morocco | International Investment Agreements Navigator | UNCTAD Investment Policy Hub*.
- (103). ONU, U. (2023b). *Le groupe des 77 cinquante ans d'existence | Nations Unies*. United Nations.
- (104). Oslington, P. (2012). Jacob Viner, the Cost of Protection, and Customs Unions : New Light from a Manitoba Consulting Assignment. *History of Economics Review*, 55(1), 73-79.
- (105). Oumar, S. (2019). La Zone De Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) : Présentation, Enjeux, Défis Et Avenir. *IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS)*, 24(24), 1-15.
- (106). Pangarkar, N., & Yuan, L. (2009). Location in Internationalization Strategy : Determinants and Consequences. *Multinational Business Review*, 17(2), 37-68.
- (107). Picot-Coupey, K. (2009). Déterminants du choix d'un mode d'expansion internationale par un distributeur : Modèle conceptuel et validation empirique. *Recherche et Applications en Marketing*, 24(4), 23-56.
- (108). Plain, S. (1996). *Evaluation of the Investment Promotion and Facilitation Program (joint author)* (Australian Government Publishing Service, GPO Box 84, Canberra ACT 260). Bureau of Industry Economics GPO Box 9839 Canberra ACT 2601.
- (109). Pluye, P., Gagnon, M.-P., Griffiths, F., & Johnson-Lafleur, J. (2009). A scoring system for appraising mixed methods research, and concomitantly appraising qualitative, quantitative and mixed methods primary studies in mixed studies reviews. *International journal of nursing studies*, 46(4), 529-546.

- (110). Rainelli, M. (2003). *I. / Fondements et limites de l'approche traditionnelle : 3^eéd.* (p. 7-25). La Découverte.
- (111). Raissi, M., Boubrahimi, N., & Goufrane, A. (2020). Chapitre I L'espace ZLECAf : Clubs de convergence ou trappe d'asymétries ? In *Zone de libre-échange continentale et intégration régionale en Afrique* (p. 13).
- (112). Regnault, H. (2004). Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques. *L'Harmattan | Confluences Méditerranée*, 352.
- (113). Regnault, H. (2005). Libre-échange nord-sud et typologie des formes d'internationalisation des économies. *Région et Développement*, (22).
- (114). Ricardo, D. (1817). *On the Principles of Political Economy and Taxation : London*.
- (115). Richet, X. (2014). L'internationalisation Des Firmes Chinoises : Croissance, Moteurs, Stratégies. *Revue Tiers Monde*, (219), 59-76.
- (116). Rigar, S. M., & Meite, Y. (2016). Intégration africaine : Quel modèle de coopération économique Sud-Sud ? Expérience des entreprises marocaines pionnières en Afrique subsaharienne. *Reconnexion de l'Afrique à l'economie mondiale : Defis de la mondialisation*, 129-150.
- (117). Rigar, S. M., & Youssouf, M. (2012). Les investissements marocains en Afrique subsaharien : Une illustration de l'apport de l'entrepreneuriat marocain à la coopération sud-sud. *Volume n*, 189.
- (118). Saaf, A. (2017). Morocco's great return to the African Union. *OCP Policy Center Policy Brief, PB-17/08*, 1-6.
- (119). Salama, P. (1978). Spécificités De L'internationalisation Du Capital En Amérique Latine. *Revue Tiers Monde*, 19(74), 259-297.
- (120). Sambe, B. (2011a). *Islam Et Diplomatie : La Politique Africaine Du Maroc*. Phoenix Press International.
- (121). Sambe, B. (2011b). Tidjaniya : Usages diplomatiques d'une confrérie soufie. *Politique étrangère, Hiver*(4), 843-854.
- (122). Sarton, R. (avec Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, & PNUD). (2014). *Tendances et opportunités sur l'avancement de la coopération Sud-Sud au Maroc Etude et consultation des parties prenantes* (p. 42). PNUD, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- (123). Siroën, J.-M. (2004). *La régionalisation de l'économie mondiale*. La découverte Paris. www.editions-ladecouverte.fr.
- (124). Smith, A. (1776). The Theory of International Trade. *Essays on Adam Smith*. Clarendon Press: Oxford, 472.
- (125). Triaud, J.-L. (2011). La Tidjaniya, une confrérie musulmane transnationale. *Politique étrangère*, 75 Hiver(4), 831-842.
- (126). UNESCO. (2004). *Rapport du Directeur général sur les modalités de la mise en oeuvre d'une coopération et d'une solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et sur l'étude de faisabilité relative à la création d'un fonds à cet effet—UNESCO Bibliothèque Numérique*.
- (127). UNOSSC, O. (2018, janvier 25). Coopération Sud-Sud et triangulaire—Principales données sur le portefeuille du FIDA (2017). UNOSSC.
- (128). Viner, J. (1950). *The Customs Union Issue*. OUP USA.
- (129). Viner, J., & Haberler, G. von. (2017). *Two theories of Custom Union, a precise answer for the European Union*. 41.
- (130). Vinicius de Freitas, M. (2021). Le Policy Center for the New South, fabrique de jeunes talents. OCP Policy Center for the South.

- (131). Vloeberghs, W. (2011). La géopolitique du Maroc au prisme du commerce extérieur. *L'Harmattan | Confluences Méditerranée*, (78), 157 à 170.
<https://doi.org/10.3917/come.078.0157>
- (132). Voituriez, T. (2020). Pourquoi l'UE s'est convertie aux ALE. *Diplomatie*, (102), 83-85.
- (133). Wippel, S. (2004). *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : Un espace en constante mutation*. KARTHALA Editions.
- (134). Zerbo, Y. (1989). *Les relations franco-voltaïques : 1960-1972* [These de doctorat, Paris 1].
- (135). Zerbo, Y. (2003). La problématique de l'unité africaine : (1958-1963). *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 212(4), 113.